

# Rapport sur la situation de la REGION BASSE-NORMANDIE en matière de développement durable

2014-2015

Etat d'avancement de l'Agenda 21 régional



# SOMMAIRE

-  **4** Introduction
-  **6** Le contexte 2015 : année du climat et des sols en Basse-Normandie
-  **8** Etat d'avancement de l'Agenda 21
-  **10** Lutter contre le changement climatique
-  **22** Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
-  **28** Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains
-  **36** Renforcer la cohésion sociale et la solidarité
-  **48** Produire et consommer responsable
-  **58** Modalité d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions politiques et publiques
-  **71** Conclusion et perspectives
-  **72** Tableau de bord des indicateurs d'éco-responsabilité
-  **87** Courrier de reconnaissance de l'Agenda 21 régional





2015  
EN BASSE-NORMANDIE  
TOUS MOBILISÉS

année  
du  
climat  
et des  
sols

Cart'@too

RÉGION BASSE-NORMANDIE

://cartatoo.region-basse-normandie.f



# INTRODUCTION

La Région, avec son rapport de développement durable, illustre, par ses multiples actions engagées dès 2004, sa contribution aux enjeux nationaux, européens et internationaux.

Il permet aux élus de dialoguer et de mettre en perspective les orientations stratégiques pour l'année à venir. Il permet également aux acteurs du territoire, voire à la population, de percevoir les efforts engagés par la collectivité en matière de développement durable, ainsi que les axes de progrès et travaux à engager.

Le rapport de développement durable poursuit, pour la collectivité, plusieurs objectifs :

- rendre compte chaque année des actions de développement durable mises en œuvre et de leur cohérence,
- disposer d'un état des lieux pour définir la politique régionale à venir en matière de développement durable,
- évaluer la cohérence des politiques régionales sur le territoire au regard des finalités du développement durable et des enjeux locaux.

## Une obligation réglementaire

L'article 255 de la **loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cette démarche consiste pour les collectivités territoriales à élaborer un rapport sur leurs politiques et sur leurs activités internes qui présente leur contribution au développement durable. La rédaction de ce rapport permet à l'organe délibérant de pouvoir débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Le **décret du 17 juin 2011** précise le contenu du rapport qui est structuré en deux parties (l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales). Ces deux parties contiennent une présentation des modes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, qui pourront être décrits au regard des cinq éléments de démarche du **cadre de référence**<sup>1</sup> pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Ce rapport doit mettre en perspective, pour chaque collectivité, le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. Il doit comporter les éléments nécessaires à une amélioration de la situation, éléments qui devraient, pour le moins, être structurants pour le projet de budget mis en débat. L'analyse proposée par le rapport de développement durable doit permettre de nouveaux questionnements sur le cheminement emprunté par la collectivité ou l'EPCI vers le développement durable et d'adapter, si besoin est, le budget de la collectivité, afin de mieux intégrer les enjeux du développement durable à son échelle.

En cette année particulière, le choix a été fait de maintenir sa période de présentation afin de garder la capacité de comparer les données sur des périodes similaires et de disposer d'un état d'avancement de la démarche à quelques mois de la fusion.

## Une politique de développement durable au-delà du seul Agenda 21

Engagée depuis 2004 dans une démarche de développement durable, la Région doit donc chaque année réaliser un suivi de ses actions afin de les inscrire dans un processus d'amélioration continue et de répondre aux dispositions réglementaires mises en place.

Les précédents rapports de développement durable rendaient compte du suivi de l'état d'avancement du premier plan d'action de l'Agenda 21 régional car celui-ci couvrait l'ensemble des actions, politiques et programmes engagés par la collectivité territoriale dans le domaine.

En 2012, au vu de l'avancement global du plan approuvé en 2008 et de la démultiplication des cadres de références (dispositifs nationaux et schémas régionaux), la Région a entamé une révision de son **Agenda 21**. Cette évolution s'est traduite par un deuxième plan de 35 actions approuvé en 2013, mais qui ne couvre plus tous les champs d'interventions.

Aujourd'hui, les actions de la Région en faveur du développement durable ne se limitent plus au seul plan d'action de l'Agenda 21 régional. De ce fait, il est devenu nécessaire de compléter le rapport de développement durable sur l'ensemble des politiques publiques ne figurant pas strictement dans le périmètre de l'Agenda 21 et de réfléchir à un nouveau format qui permette de traduire le suivi de l'ensemble des démarches et actions de la Région en la matière.

<sup>1</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-cadre-de-reference>

Depuis 2014, au vu des évolutions décrites ci-dessus, il a été choisi de présenter le rapport selon les finalités et principes méthodologiques du développement durable. Cette structure est aujourd'hui la plus usitée dans les rapports de développement durable et constitue un cadre de référence commun intelligible par tous. Elle permet d'aborder toutes les politiques de la collectivité et de mettre en avant leur contribution aux finalités du développement durable.

## La reconnaissance de l'Agenda 21 régional

Depuis la mise en place de son premier Agenda 21, la Région a voulu s'impliquer à travers l'ensemble de ses interventions et compétences, mais également rassembler, sensibiliser et impliquer les forces vives de son territoire (collectivités, associations, entreprises, structures d'éducation et de formation, etc.) pour qu'elles aussi, s'engagent en faveur du développement durable.

L'ensemble des actions menées et rapportées dans ce document poursuivent donc trois cibles :

- faire connaître les actions menées par les acteurs du territoire et les encourager à mener leurs actions ;
- décrire l'état d'avancement et la mise en œuvre de l'intégration du développement durable dans les politiques, stratégies et dispositifs mis en œuvre par la collectivité ;
- rendre lisibles les interventions de la collectivité sur son propre fonctionnement permettant d'être elle-même plus responsable, ces interventions n'étant généralement perceptibles que par les agents et élus de la Région.

La stratégie de développement durable de la Région prenant forme au travers de son intégration systématique dans toutes les stratégies établies par la Région, pour elle-même ou pour le territoire (Plan stratégique régional, RIS3, SCoRAN...), le développement durable est aujourd'hui intégré dans l'ensemble des politiques et dispositifs de la collectivité.

C'est grâce à la combinaison des périmètres et des ambitions des deux plans d'actions successifs que la Région parvient à répondre aux exigences d'une démarche durable de qualité : déploiement progressif du développement durable dans l'ensemble de l'activité de la collectivité et mobilisation renforcée de moyens performants pour agir efficacement sur certains thèmes prioritaires.

Fort de cet engagement depuis de nombreuses années, la Région s'est inscrite en 2015 dans le dispositif de reconnaissance nationale de son Agenda 21 auprès de l'Etat et ce pour l'ensemble de la démarche : les deux plans d'actions et leurs processus d'élaboration et d'amélioration en continu initiés dès 2008.

A l'issue de la session de reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » organisée en 2015, la démarche régionale a donc été labellisée « **Agenda 21 local France** » au regard du cadre de référence national.



# LE CONTEXTE 2015 : ANNÉE DU CLIMAT

Plus personne ne le conteste, le changement climatique concerne toutes les régions du monde, et notamment les régions littorales. La Basse-Normandie n'y échappe donc pas ! D'ailleurs, depuis quelques années, les premiers impacts y sont observables.

La responsabilité de la Région est d'anticiper pour permettre au territoire de s'adapter. C'est dans cet objectif que la Région agit :

- en favorisant la diminution des émissions de gaz à effet de serre : développement des énergies renouvelables comme la méthanisation, l'éolien ou les EMR,

aide à l'isolation des bâtiments et des logements avec le chèque EcoEnergie et le FORES, développement du transport ferroviaire et du covoiturage, évolution des pratiques agricoles...

- en mobilisant les citoyens : éducation à l'environnement, mobilisation des lycéens, aide à la mise en place d'agendas 21 par d'autres collectivités, nouvelle politique de gestion durable du littoral...

## 3 février

«L'économie circulaire en Basse-Normandie»  
Premier colloque organisé par l'ADEME en partenariat avec la Région

## 8 avril

Atelier «La gestion des déchets»  
Organisé dans le cadre des 10 ans de la coopération entre la Basse-Normandie et la Macédoine

## 23 avril

Signature de la convention partenariale «Villes de la reconstruction»

## 18 mai

Lancement de la Coordination Régionale pour l'Information Géographique pour une accessibilité large des données, cartographique

## 29 mai

Appel à manifestation d'intérêt de la Région  
Validation des 1er projets et entreprises lauréats dans le domaine de la Transition énergétique

## 6 juin

Débat entre une centaine de citoyens normands dans le cadre de l'initiative internationale portée par l'ONU

## 30 mars

«Usine du Futur en Normandie»  
Lancement par la Région de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des entreprises

## 15 avril

Conférence de Jade Linaard

## 23 avril

«Bâtiments d'avenir»  
Journée de rencontre des professionnels du bâtiment et des acteurs de la Transition énergétique

## Du 24 au 27 mai

Mission normande à l'exposition universelle de Milan

## Du 5 juin au 31 août

Exposition photo «40 ans d'ambition pour le littoral» réalisée par Olivier Mériel à l'Abbaye-aux-Dames



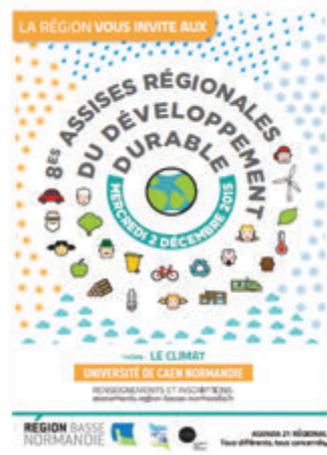
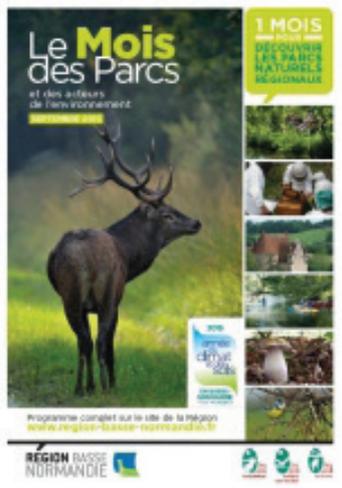
# ET DES SOLS EN BASSE-NORMANDIE

## 2015 : l'année de la conférence des parties à Paris

Le réchauffement est l'un des principaux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle. Il nécessitera la mobilisation de tous ! 2015 est à ce titre une année particulière, puisque se tient en décembre, à Paris, la 21<sup>ème</sup> conférence des Parties (COP21) dont l'ambition est d'aboutir à un accord entre tous les États, qui se doit d'être historique, car il devrait fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettant de contenir l'élévation des températures terrestres à +2°C.

## Le programme en Basse-Normandie

La Région a souhaité s'inscrire dans cette dynamique de mobilisation à l'occasion de cette réunion internationale d'envergure en faisant de 2015 l'année du climat et des sols en Basse-Normandie, avec un programme riche, marquant les initiatives prises par les acteurs de la région et celles que la Région Basse-Normandie poursuit pour favoriser la sensibilisation de chacun.



### 5 septembre

Festival de la Transition Ecologique d'Alençon

### Du 16 au 22 septembre

Semaine européenne de la mobilité

### 19 septembre

Alternatiba : Une journée pour découvrir des alternatives concrètes pour relever le défi climatique, dans tous les domaines de la vie quotidienne à Caen

### Du 8 au 11 octobre

Découverte sur tout le territoire bas-normand, des animations gratuites autour de l'énergie et de l'habitat

### 2 décembre

Assises Régionales du Développement Durable à l'université de Caen sur le thème du Climat

### 1<sup>er</sup> au 30 septembre

Mois des Parcs et des acteurs de l'environnement

### Du 7 au 30 septembre

Exposition sur les 40 ans du Parc naturel régional Normandie-Maine à l'Abbaye-aux-Dames

### 18 au 28 septembre

Foire de Caen : L'année du climat et des sols sur le stand de la Région

### 21 septembre

Rencontres régionales pour la biodiversité

### 20 octobre

Train du climat à la gare de Caen

### Du 30 novembre au 11 décembre

Conférence internationale sur le climat à Paris (COP 21)

# ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21 :

## VERSION 1 (TABLEAU EN ANNEXE)

## VERSION 2 (GRAPHIQUES)

Lors de son adoption en 2008, l'Agenda 21 constituait à lui seul la stratégie de la Région en matière de développement durable. Le second plan d'actions, adopté en septembre 2013, est venu approfondir les méthodes d'interventions de la collectivité et les thématiques d'actions prioritaires. Repositionné comme une démarche concrète d'amélioration sur des priorités ciblées, le plan d'actions de l'Agenda 21 régional ne constitue donc plus, à lui seul, la politique de développement durable de la Région. En effet, 31 actions engagées dans le cadre du premier plan d'actions de l'Agenda 21, continuent de se poursuivre.

Par ailleurs, du fait même de l'acculturation de l'ensemble des directions, de nouvelles actions de développement durable se mettent en place (indépendamment de l'Agenda 21) et l'intégration des finalités et principes du développement durable progresse dans l'ensemble des politiques et dispositifs de la collectivité. Certaines actions de développement durable ont pu être mise en œuvre par les directions sans pour autant être mises en avant dans l'Agenda 21 régional. Ainsi, le plan d'action de l'Agenda 21 ne saurait désormais rendre compte de l'ensemble de la politique de développement durable de la Région.

C'est la combinaison de l'ensemble de ces actions et des ambitions des deux plans d'actions successifs de l'Agenda 21 qui constitue la politique régionale de développement durable. C'est sur cette base que la Région a sollicité la reconnaissance nationale de sa démarche d'Agenda 21 et qu'elle a donc souhaité établir son rapport de développement durable.

Pour cette raison, le Rapport de développement durable se structure autour des finalités et principes méthodologiques du développement durable, à savoir :

1. la lutte contre le changement climatique et les stratégies d'adaptation ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
6. les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions politiques et politiques publiques.

Ce format nous permet d'aborder toutes les politiques de la Région en matière de développement durable, quel que soit le plan d'actions concerné.

### ***Etat d'avancement du 1<sup>er</sup> plan d'actions de l'Agenda 21 régional***

Le premier plan d'actions de l'Agenda 21 régional comprenait 107 actions réparties en 5 axes stratégiques :

- Construire un monde solidaire au service des générations futures
- Rétablir les grands équilibres environnementaux et sociaux des territoires
- Accompagner tous ceux qui s'engagent
- Faire de la Région une collectivité performante et éco-responsable
- Informer, former, être à l'écoute

En 2013, avant la révision de l'Agenda 21 régional, un état d'avancement global de la mise en œuvre des actions avait été dressé :

- 3% des actions n'avaient pas encore été engagées (13% mi-2009, 10% mi-2010, 5% en 2011, 3% en 2012)
- 42% étaient en cours de mise en œuvre (67% mi-2009, 52% mi-2010, 46 % en 2011, 45% en 2012)
- 55% étaient abouties ou installées dans la durée<sup>1</sup> (20% mi-2009, 38% mi-2010, 49% en 2011, 51% en 2012)

Une mise à jour de ce plan d'action, effectuée en 2014 a permis de ne conserver dans le suivi que les actions qui continuent d'être mises en œuvre. Désormais 31 actions continuent à être mises en œuvre, dont certaines qui ont été fusionnées pour favoriser leur suivi et leur lisibilité, ou renommées suite à des mises à jour. Les actions concernées sont rapportées dans l'annexe 1.

<sup>1</sup> L'intitulé mixte de ce dernier niveau s'explique par le fait que l'Agenda 21 regroupe à la fois des actions ponctuelles (ex : élaboration d'un schéma) et des actions sur la durée (ex : suivi et amélioration d'une politique régionale).

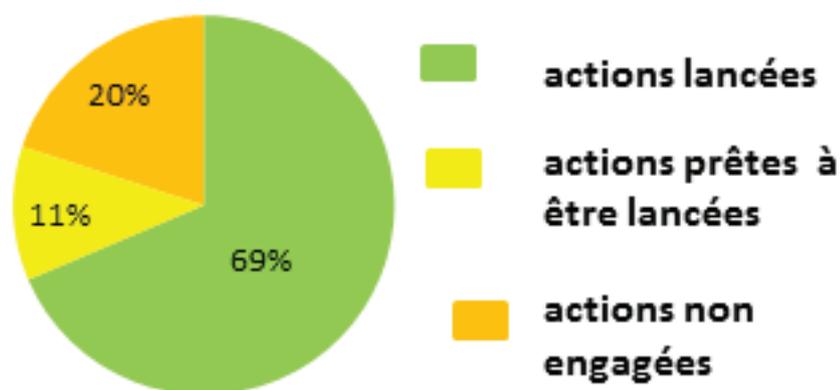
## ***Etat d'avancement du 2<sup>e</sup> plan d'actions de l'Agenda 21 régional***

Deux ans après l'adoption du deuxième plan d'actions de l'Agenda 21 régional, 74 % des actions (soit 25 des 35 actions) sont opérationnelles et se mettent en œuvre conformément aux prévisions, avec parfois quelques retards ou mises à jour nécessaires pour s'adapter à un contexte mouvant. 6 actions (soit 17%) rencontrent des retards notables dans leur mise en œuvre ou ont nécessité des réécritures significatives. Enfin, 3 actions rencontrent des problèmes notables de mise en œuvre.

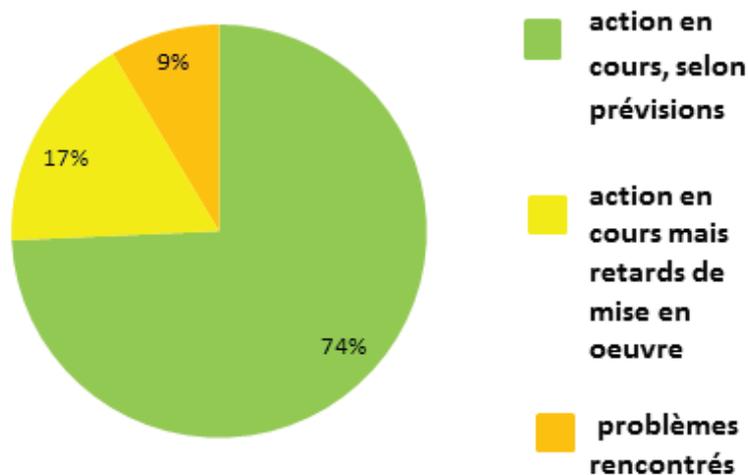
Les raisons de ces retard, de ces mises à jour et de ces problèmes sont souvent multiples, mais l'on retrouve principalement les causes suivantes :

- attente de l'adoption de textes de loi, de clarification de compétences, notamment dans le cadre de la loi NOTRe ;
- nécessités de finaliser ou valider les programmations des fonds européens pour mettre en œuvre l'action de manière cohérente ;
- changement de pilote de l'action ;
- manques de ressources humaines ;
- incertitudes stratégiques liées à la fusion des Régions ;
- étape d'une démarche projet prenant plus de temps que prévu, et donc entraînant des retards pour l'ensemble de la mise en œuvre de l'action ;
- réorientation de certaines politiques suite à des changements de contexte.

## ***Etat d'avancement 2014 des actions de l'Agenda 21 version 2***



## ***Etat d'avancement 2015 des actions de l'Agenda 21 version 2***





# LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT

Enjeu majeur de notre siècle, la lutte contre le changement climatique constitue aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992 et du protocole de Kyoto de 1997. Les politiques énergétiques et climatiques constituent véritablement un des plus grands challenges collectifs à surmonter pour l'humanité.

Début décembre 2015, la France accueillera la 21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dite « COP 21 » ou « Conférence Paris Climat 2015 ». A cette occasion, un nouvel accord international devra être atteint. Les décisions prises impacteront d'une manière ou d'une autre la vie de tous les habitants de la planète.

En 2015, la Région a décidé de jouer pleinement son rôle à l'approche de la COP 21 qui se réunira à Paris en décembre, en décrétant « 2015, année du climat et des sols en Basse-Normandie ». Cet engagement se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions tout au long de l'année qui vise à accélérer la prise de conscience autour de la notion du changement climatique et de la nécessité d'agir, individuellement et collectivement, à travers la mobilisation de la population, des

jeunes, des entreprises, des territoires. Ce programme cherche également à accélérer la réalisation des politiques régionales qui concourent à la lutte contre le changement climatique et la préservation des sols, en mettant l'accent sur certains dispositifs pour atteindre leurs objectifs plus rapidement.

# CLIMATIQUE

## ACTIONS :

### **Développement de la filière bois construction (A21 V1 - action 26)**

Une nouvelle charte bois construction rénovation environnement élaborée en 2014 à été signée en présence du préfet et du 1er Vice Président de la Région le 1er juin 2015 avec l'ensemble des partenaires (17 signataires au total). La mise en œuvre commencera avec un 1er Copil avant la fin de l'année.

Un nouveau prix bois construction à été attribué ce 1er juin. Cette année 47 candidats ont déposé un dossier ce qui confirme le succès de cette opération programmée tous les deux ans. La Région a été lauréate du prix pour le pôle de formation Santé à Hérouville Saint Clair (catégorie Bâtiment public éducation et culture)



## **Accompagner chaque filière dans l'évolution de ses compétences par la formation et la gestion prévisionnelle (A21 v2 - action 18)**

Cette action poursuit deux objectifs principaux.

1- Accompagner la filière du bâtiment à développer les compétences nécessaires aux professionnels pour réussir les enjeux de la rénovation thermique :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments existants ;
- promouvoir des nouveaux modes de construction et d'aménagement ;
- préparer l'emploi de demain et les compétences nécessaires ;
- développer les filières éco construction.

2- Accompagner les transitions industrielles et adapter les compétences aux besoins de la filière des énergies renouvelables :

- répondre aux besoins de main d'œuvre des consortiums et de ses sous-traitants tant pour la construction des usines que pour la mise en œuvre et l'exploitation des champs éoliens et hydroliens ;

- profiter du développement des EMR en région pour inscrire durablement cette filière comme un secteur professionnel porteur d'emplois industriels pour les jeunes et les demandeurs d'emploi en reconversion ;

- sensibiliser à la filière et à ses métiers, l'ensemble des actifs bas-normands afin de permettre des passerelles entre les industriels et envisager des liens entre des secteurs en difficulté (filiale auto par exemple) et un domaine en émergence en terme de main d'œuvre ;

- travailler à l'échelle européenne, pour inscrire les réalisations bas-normandes dans des projets d'envergure internationale.

CF : Le 9 janvier 2014 événementiel à Cherbourg « 4000 compétences en Basse Normandie » avec les grands donneurs d'ordre (EDF, Alstom) sur les perspectives de la filière EMR en terme de ressources humaines (besoins et formation).

---

## **Contribuer à l'évolution de la Normandie vers une destination touristique éco-responsable (A21 v2 - action 19)**

Cette action vise à :

1. Réduire l'impact des activités touristiques sur l'environnement en incitant la mise en place de geste éco-responsables dans les entreprises et en favorisant des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (transports publics, vélo,...) ;

2. Améliorer la performance de la destination Normandie dans un contexte de concurrence accrue et donc, les retombées économiques durables pour le territoire ;

3. Développer une offre de services permettant l'accueil de tous les publics et, notamment, les publics les plus fragiles.

Quelques chiffres :

-140 établissements marqués Accueil Vélo, 2 Maisons du vélo

-4 itinéraires réalisés, 1 autre en cours. 400kms réalisés sur les 500kms inscrits au schéma régional des VVV

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs touristiques sur l'éco-mobilité (CLIC/SNCF) : Kit Mobile en baie, Etude ELBN, Ligne Baie

---

## **Bois Energie**

Bien que la Basse-Normandie soit une région où le bois-énergie est utilisé au dessus de la moyenne nationale, les besoins de chauffage et de chaleur sont majoritairement assurés par des énergies non renouvelables. La Région a acquis une certaine expérience en matière de bois énergie mais le développement de ce type d'énergie doit se poursuivre. Concernant la méthanisation l'ensemble de la filière est à développer, notamment sur les aspects organisation, gestion

de la ressource et valorisation du biogaz. Il s'agit donc d'accompagner par une animation efficace, l'ensemble des porteurs de projets des deux filières de manière à créer une synergie positive entre les acteurs pour permettre un développement plus rapide et optimisé (techniquement et financièrement) des projets



# ZOOM 1 : Favoriser et soutenir les démarches de transition énergétique ambitieuses à l'échelle des territoires

**ACTION N°34 DE L'AGENDA 21 VERSION 2**  
**Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique**



## Contexte

Pour atteindre les objectifs des engagements internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans chaque territoire est indispensable. Un dispositif est donc mis en place pour accompagner les territoires volontaires dans cette transition, tant sur le plan de l'ingénierie, que pour les investissements. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour que des communautés de communes se portent candidates et servent ensuite de modèle pour l'ensemble de la Normandie.

## Objectifs poursuivis

L'objectif est de permettre, grâce à un programme de transition énergétique, le développement sur ces territoires, de nouveaux schémas économiques performants

## Description

L'ensemble des acteurs de Basse-Normandie est concernée sur la période 2014-2018. A partir d'une déclaration d'intention, le territoire bénéficie d'une aide pour préparer un programme de transition énergétique (1ère phase) qu'il mettra en œuvre après validation par un jury (2nde phase).

## Résultats

12 Communautés de Communes ont déclaré leur intention ou ont manifesté un intérêt à la date du 29 juillet 2015. Parmi celles-ci, 1 a déposé un dossier de candidature sélectionné par le jury 9 juillet 2015 (Cdc Seves-Taute), 5 ont déclaré leur intention (CdC Cœur de Nacre, CU d'Alençon, CdC du Cingal, CdC de la Haye du Puits, COPADOZ) et les 6 autres ont sollicité un rendez-vous avec l'Ademe et la Région (CdC d'Argentan, CdC du Mortainais, CA St-Lô Agglomération, CdC Condé/Noireau, CU Cherbourg, CdC de Falaise)

## Perspectives

L'objectif final est de concourir à atteindre le facteur 4 en 2050, soit réduire de 75% des émissions de GES en Basse-Normandie par rapport à 2009

## Chiffres clés

5 territoires /an entre 2014 et 2018 (5 ans)  
soit 25 communautés de communes

# ZOOM 2 : STRUCTURATION RÉGIONALE VERS UNE MASSIFICATION DE LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES HABITATIONS

## ACTIONS 28, 29, 30 ET 35 DE L'AGENDA 21 VERSION 2

### Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

#### Contexte

Enjeu primordial de développement durable pour le territoire bas-normand, l'Habitat Solidaire et Durable s'inscrit dans la droite lignée de l'Agenda 21 régional. Dans le cadre de sa politique énergétique, la Région s'est fixée des objectifs globaux tels que la réduction des gaz à effet de serre. Pour y parvenir, différents axes de travail ont été proposés dont la mise en place d'une aide aux particuliers. Cependant, la Région a fait le constat qu'aucune offre n'était faite aux particuliers par les professionnels, d'où la nécessité d'accompagner les professionnels dans la mise en œuvre de rénovation performante.

La Région intervient donc simultanément pour :

- accompagner les particuliers,
- faciliter la montée en compétence des professionnels.

Un conseil aux particuliers est assuré par des conseillers rassemblés au sein du réseau d'information service (RIS) Guichet unique National proposé par l'ANAH, l'ADEME et les collectivités. 7 structures bas-normandes apportent des conseils gratuits et indépendants aux Bas-Normands dans le domaine de l'énergie et du logement et notamment sur la rénovation thermique de leur logement (aspects techniques et financiers). Ils accompagnent tous les publics y compris ceux à revenu modeste, et participent à la sensibilisation du grand public à la thématique de l'efficacité énergétique (élaboration d'outils pédagogiques, animations...).

Pour favoriser la montée en compétence des professionnels, la Région s'appuie sur un partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment - Basse Normandie, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Basse-Normandie, la Fédération Ouest des SCOP BTP et le Conseil régional de l'Ordre des Architectes de Basse-Normandie.

La Région s'est ainsi engagée à associer les organisations et ordres professionnels au suivi de son dispositif et en particulier aux actions liées à :

- l'information des professionnels de la mise en place de ce dispositif et, plus largement, de la politique régionale pour un Habitat Solidaire et Durable,
- la mobilisation, la formation, et le suivi des professionnels,
- l'audit des professionnels souhaitant être conventionnés et identifiés comme « Rénovateur BBC Basse-Normandie »,
- le suivi des projets de rénovations BBC, la capitalisation et la valorisation des expériences.



## Objectifs poursuivis

Pour répondre aux objectifs de massification de la rénovation performante des habitations qu'elle s'est fixée, la Région propose à l'ensemble des acteurs de s'organiser et de se mettre en réseau autour de 3 pôles de compétence :

- audit et conseil
- financement
- réalisation des travaux

L'Europe, la Banque Populaire de l'Ouest et le Conseil Départemental de la Manche sont partenaires de la Région dans le cadre d'un programme ELENA. Les financements de ce programme vont permettre la consolidation de cette structuration naissante.

## Description

La Région propose depuis quelques mois la mise en place de trois pôles de compétence

### *Pôle audit et conseil :*

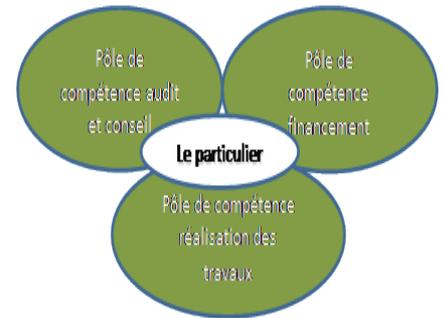
Ce pôle est constitué de 30 conseillers du RIS et 15 auditeurs à la disposition des particuliers pour réaliser des audits préalables et bien définir le projet.

### *Le Pôle réalisation des travaux :*

Les rénovateurs sont des professionnels compétents pour la réalisation d'une rénovation BBC. Le rénovateur choisi est l'interlocuteur du particulier.

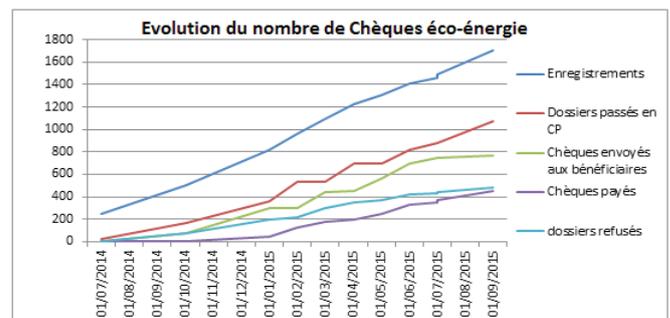
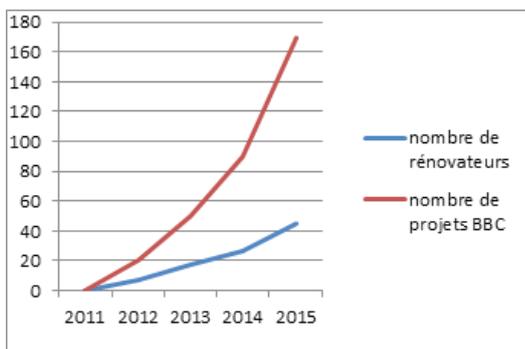
### *Le Pôle financement :*

La Région a lancé à un appel à partenariat auprès des établissements bancaires fin juin 2015. Les banques qui voudront rejoindre la Région seront incitées à travailler dans le cadre du pôle dédié pour faciliter le financement de la rénovation énergétique et la mise en place de nouveaux outils financiers si cela s'avère nécessaire.



## Résultats - Perspectives - Chiffres clés

Evolution des habitations rénovées au niveau BBC depuis 2012 : la venue de nouveaux rénovateurs est facteurs d'accroissement des dossiers de rénovation BBC.



De 2012 jusqu'au 31 décembre 2014, les conseillers HSD ont renseigné 31 000 personnes et ont proposé à plus de 1 000 familles la démarche de la rénovation globale. Les conseillers HSD ont présenté le dispositif dans plus de 600 manifestations en Région.

# ZOOM 3 : « NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN », L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL POUR LA GESTION DURABLE DE LA BANDE CÔTIÈRE

Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique



## Contexte

En 2012, la Région Basse-Normandie s'est dotée d'un nouveau cadre stratégique en faveur de la gestion de leur bande côtière, passant d'une politique de soutien financier aux ouvrages à une politique d'accompagnement des collectivités locales pour la définition de stratégie de gestion durable à long terme, prenant en compte les conséquences du changement climatique.

La Région a d'abord déployé les deux premiers axes de cette stratégie :

- Acquérir de la connaissance pour la mettre à disposition des collectivités, en particulier grâce au Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard ([www.rolnp.fr](http://www.rolnp.fr)),

- Sensibiliser et mobiliser les élus locaux,

Elle a engagé, à partir de 2014, le troisième axe d'accompagnement des collectivités littorales au travers d'un appel à projets spécifique.

## Objectifs poursuivis

L'objectif de cet appel à projets régional est de mobiliser les élus du littoral et les inciter à élaborer des stratégies de gestion durable de la bande côtière :

Envisager la gestion de la bande côtière à une échelle géographique suffisante et cohérente pour traiter des enjeux d'érosion et de submersion (portions du littoral soumises aux mêmes phénomènes de houle, marée, courants : les cellules hydro-sédimentaires) ;

Se projeter à moyen et long terme (20, 50 et 100 ans) afin de prendre en compte les perspectives d'évolution, notamment l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques ;

Partager cette stratégie avec l'ensemble des habitants, acteurs économiques et usagers du littoral, en les associant à son élaboration.

## Description

La Région accompagne les groupes d'EPCI et Pays volontaires dans leur démarche, tout au long de leur démarche qui se décompose en trois étapes :

- Suivre une formation – sensibilisation, organisée avec l'IRD2, pour permettre aux élus locaux d'une même cellule hydro-sédimentaire partager un même socle de connaissance sur les enjeux ;

- Compiler et compléter les éléments de diagnostic ;

- Ecrire la stratégie, en associant les acteurs et la population.

L'aide de la Région est à la fois financière (jusqu'à 40 000 € par stratégie) et technique avec les différents partenaires associés à la démarche au niveau régional : DREAL, ROLNP, IDR2, AESN, Université...



## Résultats - Perspectives - Chiffres clés

Presque tout le littoral bas-normand a marqué son intérêt en répondant à l'appel en 2014

3 territoires ont été formés au printemps 2015 (30 à 50 élus locaux participants par territoire) : Pays de Coutances, Côte Ouest du Cotentin, Côte Est du Cotentin

3 autres démarrent à l'automne 2015 : Côte Nord du Cotentin, Bessin, Côte centrale du Calvados (Orne et Dives)

2 territoires (Pays de Coutances et Centre Calvados) se sont également engagés sur les étapes ultérieures.

La Région a choisi de relancer son appel en juin 2015 pour permettre aux autres territoires de s'engager et aux territoires ne s'étant engagé que pour la formation, d'aller plus loin.

# ZOOM 4 : 2015, ANNÉE DU CLIMAT ET DES SOLS

## Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

### Contexte

La 21ème conférence des Parties (COP21) se tiendra en décembre à Paris. L'ambition est d'aboutir à un accord universel sur le climat pour contenir l'élévation des températures terrestres. La Basse-Normandie a souhaité s'inscrire dans cette dynamique. 2015 est aussi l'année du climat et des sols en Basse-Normandie.

### Objectifs poursuivis

Dans ce contexte, la Région agit pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, développe les énergies renouvelables comme les énergies marines, aide à l'isolation des bâtiments et des logements, investit dans le transport ferroviaire. La Région mobilise aussi les citoyens : éducation à l'environnement, aide à la mise en place d'agendas 21, politique de gestion durable du littoral ...

### Description

Tout au long de l'année, la Région propose un panel d'évènements pour favoriser la sensibilisation de chacun.

### Résultats-Chiffres clés

90 citoyens normands ont participé au débat du 6 juin à Lisieux sur les changements climatiques.

Octobre-novembre : soirées « ciné-débat » grand public ; une vingtaine de projections de films sur le thème du changement climatique.

### Perspectives

Par ailleurs, la Région organisera dans le courant de l'année :

- Un lancement d'un appel à projets à destination des acteurs agricoles, visant à accompagner les projets innovants ou pilotes concourant à la préservation et utilisation optimale des sols
- Un colloque « agriculture et sols ». Au programme : mieux comprendre le fonctionnement des sols, témoignages d'agriculteurs, d'organismes techniques, présentation d'outils pour une bonne gestion et une préservation du capital « sols »
- Une séance « initiatives portées par les lycées dans le cadre des projets participatifs » sur les sujets climat et/ou sols
- Une rétrospective de la coopération entre la Normandie et Madagascar, dédié au développement durable, au renforcement d'une agriculture durable, et à la mise en place d'une zone de développement durable
- Les Assises Régionales du Développement Durable sur le thème du climat



# ZOOM 5 : « FAIRE DE LA BASSE-NORMANDIE, LA RÉGION DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES »

## ACTIONS 22 ET 23 DE L'AGENDA 21 VERSION 2

### Pilote de l'action : Direction générale des services

#### Contexte

Avec ses atouts naturels, ses infrastructures portuaires et ses compétences scientifiques, logistiques et économiques, la Basse-Normandie dispose d'un formidable potentiel de développement des énergies marines renouvelables (EMR). C'est pourquoi l'ensemble des compétences structurelles, technologiques, portuaires, humaines et financières du territoire se mobilisent pour voir aboutir les projets. Dans ce cadre, la Région Basse-Normandie, le Conseil Général de la Manche et la Communauté Urbaine de Cherbourg ont bâti la société publique locale « Ouest Normandie Energies Marines ».

#### Objectifs

Dans ce contexte, il s'agit pour la Basse-Normandie d'exploiter l'ensemble de ses atouts afin de développer la filière EMR sur son territoire. Elle a d'ores et déjà de nombreuses forces tel qu'un réseau électrique puissant, capable d'évacuer l'énergie de ses parcs éoliens et hydroliens, des infrastructures portuaires industrielles performantes, adaptées et disponibles (Cherbourg), des compétences en matière de recherche et enfin une forte visibilité nationale et internationale à travers la participation aux salons et conférences dédiées aux EMR (Thétis 2014, All Energy, Tidal Today, OEE etc.).

#### Description

La valorisation des EMR doit servir à impulser le développement d'une industrie qui valorisera les richesses de notre territoire. Les côtes du Calvados ont d'ailleurs été retenues pour l'implantation d'une filière éolienne off-shore au large de Courseulles-sur-Mer. Il importe aux entreprises de se positionner sur ces secteurs en devenir, de susciter le développement d'une filière industrielle européenne, particulièrement sur Cherbourg et Caen et d'accroître les compétences bas-normandes dans le domaine des EMR. Il existe, en Basse-Normandie, un réel potentiel de constitution d'une filière complète en matière d'énergie hydrolienne englobant recherche, développement, construction des hydroliennes et production d'énergie. Deux projets de ferme pilote dans le Raz-Blanchard, portés par EDF/DCNS et ALSTOM/ENGIE, ont à leur tour été retenus dans le cadre du dernier AMI fermes pilotes hydroliennes.

La société publique locale « Ouest Normandie Energies Marines » est une alliance unique en France qui fédère l'ensemble des acteurs du territoire et de la filière. L'ONEM agit pour :

- Organiser et favoriser les liens avec les industriels impliqués dans les différents projets EMR,
- Organiser les relations extérieures, la communication ainsi que la coopération interrégionale autour des projets pour insérer le territoire dans les réseaux européens,
- Organiser et coordonner les relations et collaborations avec les services extérieurs de l'Etat et les grands donneurs d'ordres,
- Mettre en œuvre des actions tendant à favoriser l'implantation d'entreprises sur les zones portuaires concernées et plus largement sur le territoire bas-normand,
- Favoriser le développement des compétences humaines en lien avec les EMR en vue de répondre aux besoins des industriels, tant du point de vue de la formation que de la recherche,
- Assurer la faisabilité financière des projets et réaliser l'ingénierie financière relative à tout projet d'aménagement industriel,
- Réaliser toute opération de communication de marketing territorial,
- Faciliter l'acceptabilité sociale et environnementale des projets EMR.

Le plan d'action emploi-formation dédié mis en place en Basse-Normandie vise lui à :

- Travailler à la redéfinition des cartes de formation normandes selon les besoins de la filière et des territoires (exemple des matériaux composites ou maritimisation des profils),
- Constituer un pôle de formation/recherche bas-normand lisible et reconnu,
- Améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie (donc des EMR) en capitalisant sur le succès de la « Route des énergies » et en collaborant sur un projet INTERREG (2014-2020) visant la réalisation de cet objectif.
- Rendre complémentaire les plateaux techniques bas-normands (éolien et hydrolien).
- Etudier les potentielles « complémentarités / rivalités » des formations limitrophes (IRT Jules Verne à Nantes ou WindLab à Amiens).

## Chiffres clés et calendriers

### Projet de parc éolien en mer de Courseulles

Consortium EDF EN, Dong Energy, WPD Offshore - Puissance 450 MW - 75 éoliennes Alstom Haliade

Calendrier du projet :

- 2007 : début de la concertation
- 2008 : début des études techniques et environnementales
- 2011 : appel d'offres de l'Etat
- 2013 : débat public
- 2015 : enquête publique en cours
- 2016-2018 : construction du parc
- 2018-2020 : mise en service progressive

### Projet de ferme pilote hydrolien EDF EN et OpenHydro DCNS au Raz Blanchard

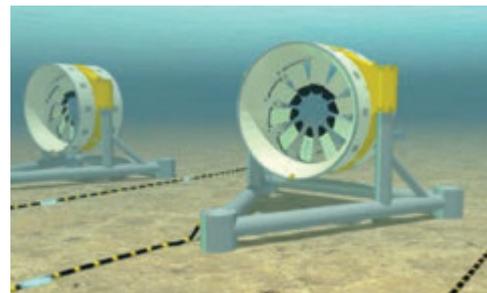
Puissance 14 MW - 7 hydroliennes Open Hydro

Calendrier de la ferme pilote :

- 2014 : lauréat de l'AMI « fermes pilote hydroliennes »
- 2018 : déploiement des fermes pilotes

Calendrier de la ferme commerciale :

- 2016 : études en vue d'un appel d'offre commercial
- 2018-2023 : intégration d'un objectif de capacité de 500 MW à 1 GW dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)
- 2023 : mise en service des premières fermes commerciales



### Projet de ferme pilote hydrolien ENGIE et ALSTOM au Raz Blanchard

Puissance 5,6 MW - 4 hydroliennes OceadeTM18 - Assemblage et maintenance à Cherbourg

Calendrier de la ferme pilote :

- 2014 : lauréat de l'AMI « fermes pilote hydroliennes »
- 2016-2019 : construction de la ferme pilote
- 2019 : exploitation de la ferme pilote

Calendrier de la ferme commerciale :

- 2018-2020 : appels d'offres
- 2018-2021 : ingénierie des projets
- 2021-2025 : construction
- 2025 : début de l'exploitation



## Perspectives

Dans la perspective de la fusion, les acteurs EMR des deux régions ont d'ores et déjà été réunis le 23 septembre 2015 afin d'échanger sur l'avancement des projets en Basse et Haute Normandie et d'élaborer un ensemble de préconisations en faveur du développement de la filière EMR en Normandie. La discussion a été ouverte à un ensemble très large d'acteurs normands des EMR autour de deux tables rondes (infrastructure portuaires/ développement économique et recherche innovation/emploi formation) qui ont permis de débattre de la meilleure orientation à donner à la filière EMR normande et de faire émerger les opportunités mais aussi les difficultés auxquelles font face aujourd'hui les acteurs concernés par les EMR en Normandie.



L'objectif du développement en Normandie de la filière EMR prôné aujourd'hui, doit se concrétiser par des efforts particuliers dans les domaines du développement portuaire (s'appuyer sur les atouts de chaque port dans le cadre d'un développement équilibré du territoire normand), de la formation (articuler à l'échelle normande un plan d'action emploi/formation et améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie), de la recherche et innovation (créer un pôle de recherche Normand autour des EMR, construire des mécanismes incitatifs en matière de recherche dans les secteurs de l'hydrolien, de l'éolien flottant et du stockage de l'énergie), et de la communication (mettre en place un plan de communication et de promotion des EMR à l'échelle normande).

# ZOOM 6 : « LA BASSE-NORMANDIE : UNE VÉLO-RÉGION »

## Pilote de l'action : Direction des transports, de la mer et du littoral

### Contexte

La charte Vélo-Région, adoptée en 2006, vise à encourager la pratique du vélo comme mode de transport au quotidien. Ce plan d'aide incitative s'adresse aux collectivités territoriales, associations, lycées ainsi qu'aux entreprises, qui se sont engagées dans un plan de mobilité, de Basse-Normandie. Il s'agit d'un plan d'accompagnement novateur à l'échelle d'une région. Toutes les actions en faveur du vélo et des cyclistes peuvent être accompagnées après avis favorable du Comité de Suivi Vélo-Région entériné par une délibération du conseil régional. 200 000 € en investissement et 60 000 € en fonctionnement sont consacrés annuellement à cette mesure.

### Objectifs poursuivis

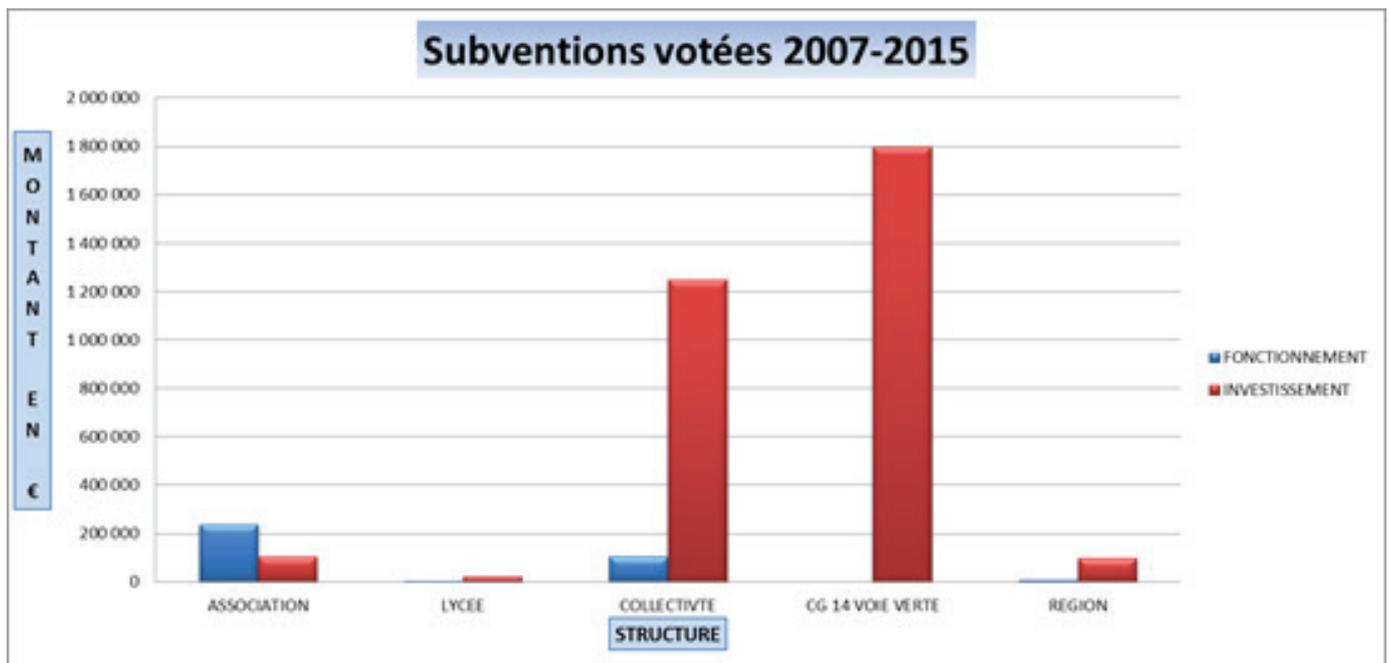
Développer l'offre et l'usage du vélo pour des motifs utilitaires et loisirs seul ou combiné avec le train.

### Description

La charte Vélo-Région se traduit par un accompagnement financier et technique à la réalisation d'aménagements, d'études, de services et d'actions de sensibilisation.

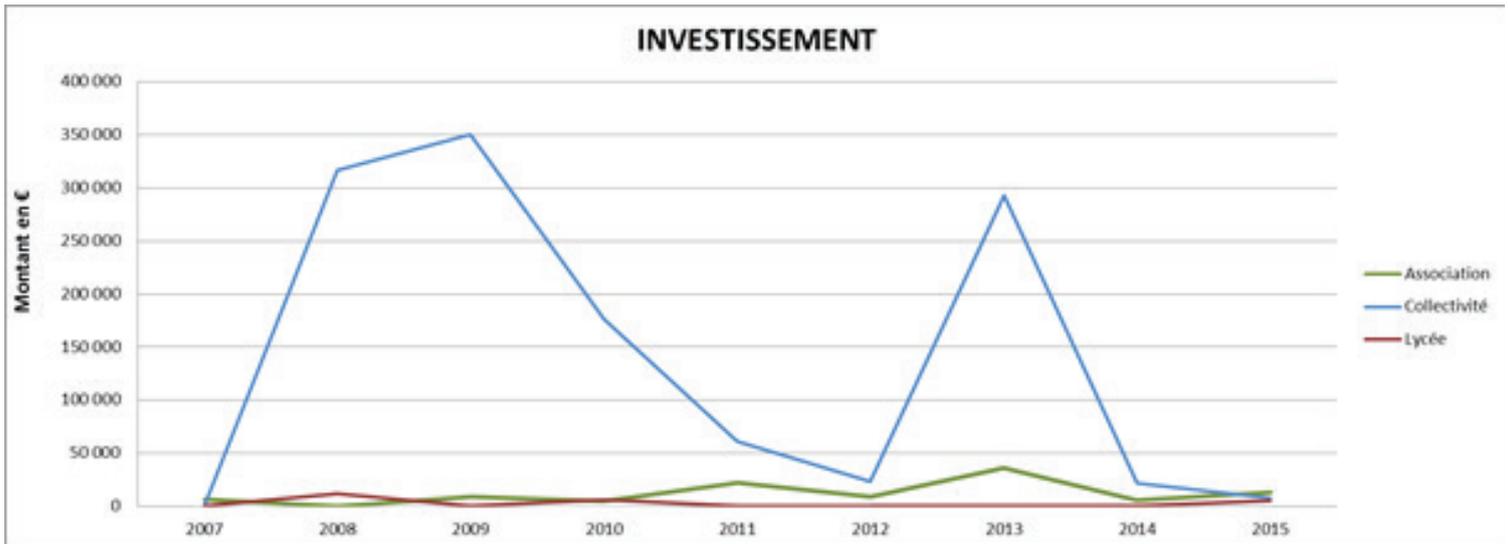
### Résultats

Depuis 2007, la Région est intervenue auprès de 12 associations, 5 lycées et 14 collectivités.



STRUCTURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ASSOCIATION	236 835,62 €	104 572,88 €
LYCEE	5 320,66 €	22 817,83 €
COLLECTIVITE	106 316,80 €	1 249 211,27 €
CG 14 VOIE VERTE		1 800 000,00 €
Journée de sensibilisation, Achat et maintenance VAE (personnel RBN)	9 143,45 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>357 616,53 €</b>	<b>3 276 601,98 €</b>

- Aménagements cyclables (Vire, Coutances, Caen-la Mer, St-Lô agglomération, Val ès Dunes, Plaine Sud de Caen, St-Vigor, Bayeux, Pontorson, CD 14 et 50, Pays d'Argentan, Ifs, Cherbourg)



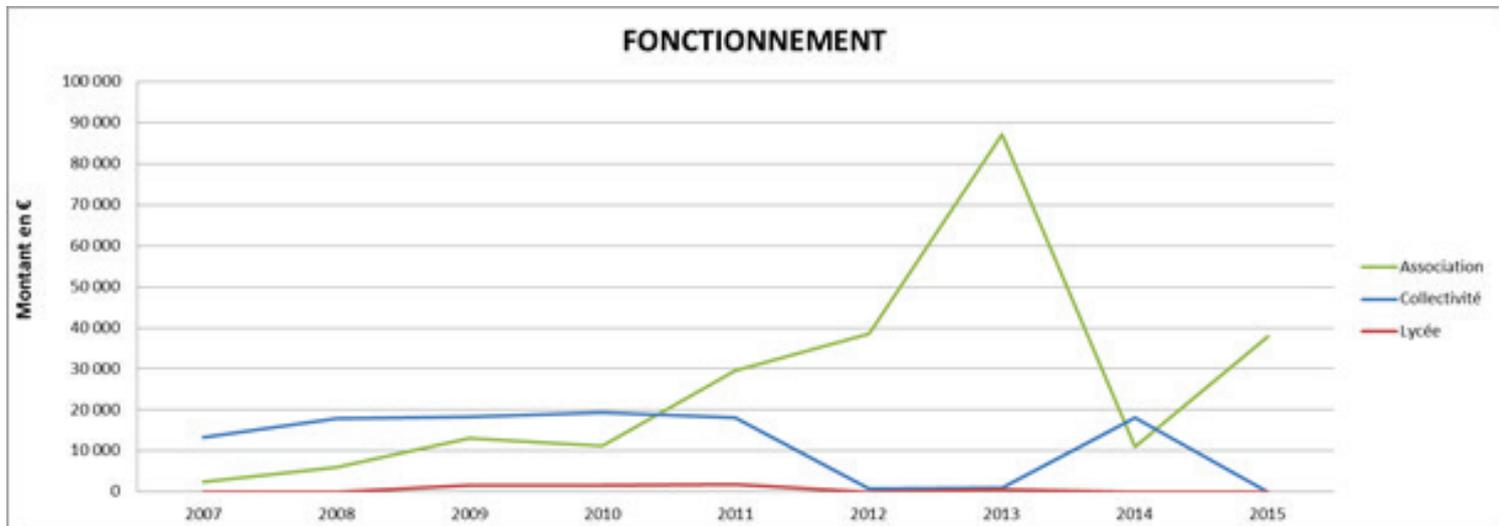
- Matériel (vélos et accessoires)

- Maisons du vélo (Caen/ Bayeux/ Thury-Harcourt)

- Etudes et schémas directeurs d'aménagements cyclables (Argentan/ Val ès Dunes/ Cherbourg /Caen la Mer)

- Actions de sensibilisation et de promotion du vélo

- Services de location de vélos à assistance électrique (Coutances, Vire)





# PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES

## ACTIONS :

---

La biodiversité et les ressources naturelles sont des composantes essentielles de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les atteintes qui leur sont portées sont liées à des choix économiques, sociaux et politiques et mettent en péril la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. La biodiversité et l'eau font partie du patrimoine commun de l'humanité. D'intérêt général, il est nécessaire de les protéger et d'assurer leur gestion durable.

Dès 2004, la France a marqué sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Elle fait aussi partie du réseau européen de sites écologiques Natura 2000. Le Parlement travaille actuellement sur un projet de loi portant sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

### **Mettre en œuvre la Stratégie de la Région pour la Biodiversité et le SRCE (A21 v1 - actions 29 & 30)**

L'année 2014-2015 a principalement été marquée par l'approbation définitive du SRCE (par arrêté préfectoral du 29 juillet 2014) puis par sa mise en œuvre au travers notamment d'un accompagnement technique de la DREAL et de la Région auprès des collectivités afin de favoriser sa prise en compte dans les documents d'urbanisme (3 SCOT accompagnés + avis sur les PLU).

La Région a également poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de la Biodiversité (CPO, RNR...). Il n'y a pas encore eu de révision de celle-ci du fait des fortes évolutions du contexte :

- géographique (évolution du périmètre de la Région),
- réglementaire lié aux lois de MAPTAM et NOTRe (chef de filât biodiversité confirmé pour les Régions, tout en maintenant la compétence ENS des départements) et la loi Biodiversité à venir (création de l'AFB,...)
- financier avec la programmation 2014-2020 des fonds européens qui se met en place et les évolutions des politiques des départements.



# MILIEUX ET LES RESSOURCES

La Région Basse-Normandie a notamment fortement travaillé en 2014-2015 pour permettre au territoire de mobiliser des fonds FEADER sur les actions favorables à la biodiversité : Gestion des sites Natura 2000 et HVN, Etudes et programmes d'intérêt régional, MAEC, lutte contre les espèces invasives...



## **Le saviez-vous ?**

- Nombre d'espèces végétales présentes en BN : 1620
- Nombre d'espèces invasives avérées présentes en BN : 23
- Nombre et superficie des RNR créées : 4 réserves sur 950 ha
- Nombre de plans locaux pour la biodiversité : 0
- Nombre de lycées engagés dans une action en faveur de la biodiversité : 16

## Préserver l'eau et les milieux aquatiques avec le Programme EAU'bjectif Basse-Normandie (A21 v1 - actions 27 & 28)

En 2014-2015, il n'y a pas eu d'évolution majeure dans la mise en œuvre de la politique EAU'bjectif (si ce n'est l'arrivée du FEADER en appui sur le financement des postes d'animation à compter de 2015).

Il est néanmoins à signaler le renouvellement pour 2015-2018 de la convention avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (comme cela avait été le cas dès 2013 avec Seine-Normandie).

### Le saviez-vous ?

En 2014 :

- 47 postes aidés (SAGE et TR) pour un montant de 362 000 .
- 36 opérations de restaurations de cours d'eau (études et travaux) pour un montant de 465 000 €
- Nombre de mares restaurées grâce au PRAM entre 2011 et 2014 : 56
- Surface de zones humides en RNR : 147 ha



## ZOOM 1 : QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES LYCÉES BAS-NORMANDS

Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

### Contexte

La Région a souhaité mettre en place une démarche exemplaire et volontaire de prévention et d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lycées (QAIL). Pour cela elle a répondu à l'appel à projets AACT-AIR (« Aide à l'Action des Collectivités Territoriales et locales en faveur de la qualité de l'AIR ») qui a pour objectif d'aider les collectivités à initier, faciliter et concrétiser des actions locales concrètes et innovantes pour améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur. Le projet QAIL a été retenu dans les 10 lauréats nationaux pour l'année 2014.

### Objectifs poursuivis

La réalisation de ce projet doit permettre de mieux appréhender les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les trois établissements pilotes dont les années de construction et les environnements extérieurs sont différents. Ces caractéristiques permettront de rendre les résultats transposables à d'autres établissements régionaux mais aussi aux établissements scolaires départementaux et communaux. En effet, l'ensemble des livrables et des mesures seront rendus publics.

Un des objectifs est également de limiter les coûts pour les collectivités locales de cette nouvelle imposition réglementaire. Il s'agira ainsi d'une part d'évaluer les internalisations possibles notamment en termes de diagnostic sur les installations de ventilation et d'autre part de limiter les risques de dépassement des valeurs réglementaires conduisant à la mise en place d'expertise longue et coûteuse.

## Description

Le projet se décompose en quatre tâches principales sur une période de 20 mois. Dans un premier temps, il a fallu déterminer le nombre de sites pilotes et déterminer les critères de sélection.

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des lycées afin d'appréhender, dans un premier temps, leurs niveaux de connaissance en matière de qualité de l'air intérieur, son impact sur la santé et de leurs pratiques au quotidien en matière d'aération des locaux ; dans un second temps, leurs souhaits en matière d'information et de sensibilisation. La première finalité de cette enquête était d'identifier des lycées déjà sensibilisés ou volontaires pour développer des actions sur la qualité de l'air et de sélectionner 3 lycées pilotes parmi les lycées publics normands.

Une fois les établissements sélectionnés, le COPIL « QAIL » a programmé des entretiens avec le proviseur, l'intendant et le responsable ouvrier au sein de leurs lycées. Cette rencontre a permis de déterminer ensemble les besoins en termes de formation, sensibilisation et pédagogie, l'objectif étant de proposer des outils et une formation adaptés aux besoins des lycées pilotes.

Deux formations ont donc été créées pour répondre à ces besoins :

- une formation de 1<sup>er</sup> niveau : «sensibilisation à la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'enseignement» ;
- une formation technique «entretien et maintenance des systèmes de ventilation et mise en place d'une surveillance»;

(...) ainsi qu'un support pédagogique sur l'air intérieur et un guide technique pour permettre aux équipes des lycées d'effectuer l'évaluation réglementaire des moyens de ventilation et d'aération.

Enfin, suite aux deux formations, une première série de mesure (formaldéhyde, benzène et CO<sub>2</sub>) dite en période de chauffe a eu lieu sur une période de 4,5 jours.



Comme le prévoit la réglementation, une autre série de mesure est prévue à la rentrée scolaire.

## Résultats

Les résultats sont actuellement en cours d'attente.

## Perspectives

Organiser une réunion publique de restitution auprès de l'ensemble des proviseurs des lycées, des principaux des collèges et EPCI en charge de l'enseignement des primaires.

Intégrer la formation technique «entretien et maintenance des systèmes de ventilation et mise en place d'une surveillance» au recueil de formation.



# ZOOM 2 : LE RÉTABLISSEMENT DU CARACTÈRE MARITIME DU MONT SAINT-MICHEL

Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

## Contexte

Le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel est une opération à vocation durable. Initiée en 1995 pour les études et débutée en 2005 pour les travaux, elle s'achève en 2015.

## Objectifs poursuivis

Elle participe d'une grande ambition : restaurer profondément le paysage qui sert d'écrin à l'un des hauts lieux de l'humanité et renouveler l'approche du site, dans l'esprit des traversées.

## Description

Le Mont-Saint-Michel est érigé dans une baie aux paysages et aux écosystèmes remarquables. Ce site, d'une rare beauté, est consacré par une double inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco (1979). Cette dimension exceptionnelle fonde sa renommée internationale. La prouesse architecturale et l'exceptionnelle harmonie avec la baie, voulue par ses fondateurs, sont intemporelles.

## Résultats-Perspectives-Chiffres clés

Pilote du projet, la Région Basse-Normandie participe à hauteur de 35,36 millions d'euros aux travaux qui permettront au Mont de retrouver son insularité qui s'élève à 184 millions d'euros. Ce chantier monumental, qui a débuté avec la construction du barrage du Couesnon, s'achève en 2015 avec les travaux hydrauliques à l'amont et l'aval du barrage et la réalisation du pont-passerelle de 760 mètres de long, remplaçant l'ancienne digue-route, qui clôture cette opération hydro sédimentaire pour rendre au Mont son écrin originel.







## FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE

La déclaration de Rio de 1992 proclame que tous les êtres humains ont « droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Il est nécessaire que chacun puisse satisfaire ses besoins essentiels et avoir accès aux facteurs d'épanouissement (santé, qualité de vie, formation, travail...) de manière équitable. Le développement ne saurait être durable sans cette condition.

Mais l'épanouissement de tous les êtres humains ne se limite pas à la seule satisfaction de besoins essentiels : il suppose aussi que l'on donne à tous accès à la culture et à la démocratie. C'est une des caractéristiques du développement durable que de repenser les modes de gouvernance des territoires. Au niveau national, la nécessité de garantir à tous la capacité de s'épanouir a été réaffirmée dans la Charte de l'environnement en 2005.

### ACTIONS :

#### **Soutien aux projets de mobilité internationale des jeunes (A21 v1 - actions 8 & 9)**

Depuis plusieurs années, le dispositif adossé au programme européen Erasmus + Jeunesse continue de porter ses fruits. Il est à noter qu'en matière de mixité garçons-filles dans les bénéficiaires des dispositifs, la parité est d'ailleurs respectée.

L'action se traduit par des aides particulières, avec un soutien de l'Union Européenne, pour les jeunes considérés comme ayant « moins d'opportunités ». Un bonus est également mobilisable pour les bénéficiaires dont les projets ont une vocation «développement durable».

3392 jeunes ont bénéficié d'une aide de la Région pour un projet de mobilité en 2014.



# TOUS LES ÊTRES HUMAINS

## **Vers une offre de soins équitable pour tous les Bas-Normands : favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé en milieu rural (A21 v1 - action 40)**

Une quinzaine de pôles de santé sont en projet en Basse-Normandie. 11 pôles de santé ont ouvert leurs portes et 7 pôles de santé sont en cours de construction et ouvriront leurs portes d'ici la fin de l'année 2015. En juin 2014, la Région a validé la nouvelle charte de déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA) pour la période 2014-2020.

L'intervention de la Région en faveur de la démographie médicale s'est par ailleurs étoffée. Un dispositif incitatif destiné aux étudiants de médecine a été mis en place en 2009. Il s'agit d'encourager les étudiants à réaliser leurs stages en milieu rural et en PSLA, par le versement d'une aide.

124 étudiants ont bénéficié d'une aide de la Région depuis la mise en place du dispositif en 2009 pour un budget global de 62 231 €.

## **Chantier logement jeune (A21 v1 - action 10)**

L'accès des jeunes au logement représente un enjeu fort pour les territoires, en termes d'attractivité et de cohésion sociale. La Région développe une politique en ce sens et a pour cela lancé l'appel à projets « Un jeune, un logement » en 2008.

## **Politique régionale de lutte contre le décrochage scolaire**

2 400 jeunes sortent chaque année sans diplôme du système scolaire en Basse-Normandie. Depuis de nombreuses années, la Région et le Rectorat œuvrent de concert pour lutter contre le décrochage scolaire. Ils ont ainsi mis en place un dispositif de prévention et de traitement des sorties sans qualification.



# ZOOM 1 : SÉMINAIRE DES AGENTS DE LA RÉGION DU 29 JUIN 2015

Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

## Contexte

La mise en œuvre du développement durable se confronte à des freins, au sein de toute structure, qu'elle soit entreprise, association ou collectivité. Il existe également des différences notables dans la perception que chaque individu peut avoir du sujet. Il s'agissait donc de revenir sur les fondements de la politique de développement durable et de prendre le temps de vérifier nos connaissances.

## Objectifs poursuivis

Sensibiliser au développement durable les agents de la Région, remobiliser ceux déjà sensibilisés et rendre les agents partie prenante du projet, voire ambassadeurs de la politique régionale de développement durable. Le séminaire a été organisé en partenariat avec la DRH et le CNFPT de Basse-Normandie, sous le format d'une journée : conférence le matin de Dominique BOURG et forum ouvert l'après-midi.

## Description

Un forum ouvert est une méthode innovante pour mobiliser l'intelligence collective, favoriser la transformation des organisations, augmenter la productivité et la motivation et améliorer la communication et la coopération. Elle permet aux participants de débattre autour de plusieurs thèmes, choisis au début de la séance par leur soin, en fonction de la problématique posée au préalable. C'est un mode d'organisation de débats pour des groupes allant de quelques personnes à plusieurs milliers de participants. Dans le cas de la Région, la question était : « Comment, ensemble, valoriser, renforcer et déployer nos pratiques en matière de développement durable ? »



## Résultats

Les principaux thèmes proposés ont été le bien-être au travail, la mise en place d'actions concrètes, la consommation d'énergie, le télétravail, les communs du développement durable, la communication, l'adhésion et l'éducation et pour finir les freins au développement durable.

Selon les agents, il faut davantage communiquer sur ce qui existe déjà et sur les valeurs du développement durable en valorisant des actions exemplaires et innovantes.

Par exemple des actions déjà réalisées sur les économies d'énergie comme le covoiturage, la gestion d'emails etc. Il est aussi possible de s'appuyer sur ce qui se fait déjà dans certaines entreprises et collectivités comme les guides de bonnes pratiques. Les moments informels peuvent être développés, il faut continuer les cafés DD, les pauses-déjeuner, les affiches, et travailler sur la visibilité des informations données sur l'intramuros.

Faire connaître les actions à l'extérieur de la Région en impliquant les agents sur des actions concrètes est aussi une piste de travail.

La mobilisation plus forte des agents, de la hiérarchie et des élus autour du développement durable a été mentionnée à plusieurs reprises. Il faudrait pour cela développer des groupes de travail ouverts à tous, améliorer la cohésion, valoriser la participation à l'Equipe 21.

Le télétravail est un atout pour la fusion car il répond en partie aux problématiques de déplacement. Il serait donc intéressant de laisser les agents partager leur expérience sur cette méthode. C'est d'ailleurs pourquoi un groupe de travail de l'équipe 21 est en charge d'organiser une pause déjeuner sur le thème du télétravail.

La pédagogie peut aussi débloquent certaines réticences. Un atelier sur les réticences hiérarchiques et/ou des collègues a d'ailleurs proposé de combattre les idées reçues en communiquant sur ce que les membres de l'Equipe 21 ont pu apporter à leur direction et en donnant des contres arguments face aux blocages. Les freins au développement durable ont également permis d'aborder la forces des habitudes, le refus au changement, la peur de la perte de pouvoir, le manque de culture DD ou l'incohérence entre le discours et les actes.



## Perspectives

Les productions ont toutes été conservées. Elles ont synthétisées, envoyées et diffusées sur l'intranet de la Région. Cette synthèse a également été présentée, le 6 juillet 2015, en comité de suivi de l'Agenda 21 dans le but de hiérarchiser et prioriser les actions proposées, en lien avec les collègues de l'Equipe 21, puis de les mettre en œuvre.

## Chiffres-clés

L'objectif était de rassembler 30% des agents ; nous avons compté 88 participants le matin et 60 l'après-midi.

## Conférence :

## Forum ouvert :



# ZOOM 2 : PASSAGE EN HORAIRE DE JOUR DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES LOCAUX

## Pilote de l'action : Direction des relations publiques

### Contexte

Le marché de nettoyage des locaux de la Région arrivant à échéance fin octobre 2014, une consultation a dû être relancée. Pour rappel, la Région assure des prestations pour les locaux qu'elle occupe principalement à l'Abbaye aux Dames mais aussi au Clos Herbert, avenue du 6 juin, ou encore à Effiscience. La Maison des Quatrans, ainsi que les bureaux des groupes politiques sont également inclus dans le marché. Dans le cadre de ce marché, certains agents assurant les prestations de nettoyage étaient amenés à travailler en horaires fractionnés et/ou sur des plages très matinales (à partir de 5h du matin et jusqu'à 20h le soir).

### Objectifs poursuivis

En 2014, la Région a souhaité redéfinir les contours de ce marché d'entretien des locaux à la demande du Président. Le travail principal lors de la rédaction du CCTP a visé plusieurs objectifs.

#### *Abandon des horaires fractionnés :*

Certains agents de la société étaient contraints de travailler le matin et le soir (6h30-8h30 et 17h30-20h00). La volonté de la Région est de faire en sorte que les personnels, actuellement au nombre de 16, n'aient plus d'horaires fractionnés, facilitant une meilleure harmonisation entre vie professionnelle et familiale pour les femmes notamment très présentes au sein de cette activité.



Ceci s'inscrit d'ailleurs dans une démarche entamée par les professionnels de ce secteur. La Région participe à cet égard à un groupe de travail avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC), composé de représentants de l'Etat, du Pole Emploi, de l'AFPA, de collectivités. Une charte pour le développement des prestations de propreté en journée sera d'ailleurs signée en fin d'année (le 2 décembre prochain).



#### *Elargissement des plages horaires :*

L'élargissement des plages horaires est de fait implicite. Les personnels de nettoyage ne travaillent donc que sur l'une des deux plages suivantes : 6h30-13h30 et 15h30-19h00. Le personnel chargé du nettoyage est donc amené à travailler sur les plages horaires obligatoires du personnel de la Région : les personnels se croisent, se côtoient davantage dans la journée et des habitudes de travail ont été modifiées.

### Description

L'ensemble des bâtiments du siège de la Région sont concernés ainsi que la maison des Quatrans où sont hébergés des associations. Le marché, dont le cahier des charges dispose de cette clause visant à déterminer des plages d'intervention, couvre une période de 4 ans.

### Résultats

La mise en place de liens quotidiens avec le personnel de propreté a permis un échange plus facile et concourt à une amélioration des prestations. Le personnel de propreté peut aujourd'hui accéder au moyen de transport en commun le matin notamment (ce qui n'était pas le cas auparavant pour tous ceux qui commençaient à 5h30).

### Perspectives

Le fait de s'être engagé dans cette démarche en tant qu'acteur public permet aux entreprises du secteur de la propreté « d'utiliser » cette implication pour promouvoir le travail en journée dans d'autres entreprises du secteur privé notamment auprès de celles qui sont plus frileuses à ce genre d'évolution.

# ZOOM 3 : UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES BAS-NORMANDS

## Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

### Contexte

La Région Basse-Normandie a mis en place un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, l'Union Régionale des Médecins Libéraux, les trois Départements, ainsi qu'avec les Ordres professionnels et les représentants du monde associatif signataires de la Charte partenariale régionale 2014-2020 sur l'offre de soins ambulatoires et sur le déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA).

### Objectifs

Garantir une égalité d'accès aux soins de premier recours. Pour ce faire, la Région favorise le maintien et l'installation des professionnels de santé dans les Zones dites d'Implantations Prioritaires, qui présentent une démographie médicale pré-occupante. Elle souhaite ainsi pérenniser l'offre de soins locale en créant, via les PSLA, les conditions d'une organisation pluridisciplinaire (médecin et professionnels paramédicaux) structurée proposant un mode d'exercice novateur et attractif pour les professionnels.



### Description

La Région participe activement à la mise en place de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires en soutenant financièrement l'ingénierie (30 K€/an) et le volet immobilier des projets portés par des communes ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (175 K€/projet). En 2015, elle soutient également l'accompagnement des PSLA dans le choix de leur système d'information (20 K€). L'ingénierie consiste en la sollicitation d'un consultant qui étudie la faisabilité d'un projet de santé et d'un PSLA, avant de proposer un accompagnement à la réalisation du projet de santé.

Le projet immobilier doit être situé en Zone d'Implantation Prioritaire à la date de lancement de l'ingénierie validée par les instances de la charte partenariale de déploiement des PSLA. Il doit comporter :

- un logement sur ou hors site afin d'accueillir des étudiants en médecine,
- ainsi qu'un lieu permettant aux professionnels de santé de se réunir.

La Région accorde, en outre, de l'importance à l'existence d'une réflexion sur l'implantation optimale du PSLA, à la modularité du bâti, à la mutualisation des espaces et à la construction de bâtiments BBC+.

Le nombre de professionnels de santé libéraux installés témoigne d'un maintien global des effectifs sur les territoires qui accueillent un pôle. L'évaluation du dispositif montre une réelle appétence des jeunes professionnels médicaux et paramédicaux pour l'exercice en PSLA. Ce dernier leur permet d'adapter leur temps de travail, comme leurs conditions de vie au travail, à leur vie familiale. L'attractivité des pôles tient aussi à la qualité des espaces de travail ainsi qu'au travail collaboratif permettant notamment une flexibilité dans l'organisation du temps de travail, tout en assurant la continuité des soins.

### Chiffres clés

17 PSLA ouverts + 7 d'ici fin 2016 + 19 projets en phase d'ingénierie.  
3,1 millions d'euros de subvention attribués par la Région depuis la mise en place du dispositif.

### Perspectives

La Région prévoit de contribuer à l'émergence de 20 PSLA sur la période 2014-2020. Dans un contexte de recomposition de l'offre hospitalière régionale, l'implantation de ces pôles permettra d'organiser et d'étoffer le maillage territorial de l'offre de soins pré et post-hospitaliers. Leur déploiement contribuera à renforcer le travail en réseau autour du patient, gage d'une meilleure coordination des prises en charge. C'est là un des enjeux importants des PSLA, pour lesquels les articulations avec les établissements sanitaires et médico-sociaux doivent être pensées et, ainsi, offrir l'opportunité de proposer une organisation innovante des parcours de santé.



# ZOOM 4 : PRÉVENTION ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL EN 2015 : SENSIBILISATION DES AGENTS DU SIÈGE ET DES LYCÉES AUX TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

Pilote de l'action : Direction des ressources humaines

## Contexte

Tenant compte de la diversité des métiers, de la durée d'exposition au risque, ainsi que de la pyramide des âges de ses agents, la Région Basse-Normandie a fait des TMS un axe de prévention prioritaire. Ainsi, en 2014, sur la base de son évaluation des risques, la Région a renouvelé son Plan Pluriannuel Santé et Sécurité au Travail. Il se décline en 3 axes :

1. Améliorer la connaissance en santé et sécurité au travail, par des actions de sensibilisation ;
2. Conforter la politique de prévention, par des interventions techniques et ergonomiques sur sites ;
3. Construire un réseau de diffusion des pratiques de prévention pour réduire au maximum les maladies professionnelles.

C'est pourquoi une action de sensibilisation aux TMS a été menée en 2015 auprès des agents du siège.

## Objectifs poursuivis

En situation, pour réduire les risques d'apparition des TMS :

- évaluer les situations de travail dégradées ;
- permettre à l'agent de prendre conscience des postures et mouvements sources de TMS ;
- informer quant à l'intérêt de la prévention par la pratique d'exercices individuels simples ;
- proposer par la démonstration : aménagement du poste de travail, échauffements et étirements.



## Description

Le 1<sup>er</sup> atelier « travail sur écran et santé » s'est déroulé au siège le 16 juin 2015, de façon ludique, en partenariat avec l'association SIEL Bleu au Travail. Contractions, douleurs, fatigue visuelle... Quand l'organisation matérielle du poste de travail n'est pas pleinement adaptée, ou lorsqu'on oublie de faire une pause, le travail statique sur écran peut engendrer des TMS ou des troubles de la vue.

Lors de cet atelier, les agents ont (re)vu l'aménagement d'un poste de travail de façon ergonomique, prenant en compte les caractéristiques physiques individuelles. Ensuite, chacun a mis en pratique, des exercices d'étirement et d'échauffement, avec remise d'un petit guide de pratique en fin d'atelier.

## Résultats

31 agents du siège ont assisté à cet atelier, soit à titre informatif, soit pour trouver réponse à des questions individuelles. Globalement, tous (97%) ont apprécié la clarté des informations et la simplicité de la mise en pratique des exercices proposés. Certains (16%) auraient souhaité un accompagnement plus individuel.

## Chiffres-clés

Parmi les maladies professionnelles rencontrées, 90% sont liées à des Troubles Musculo Squelettiques (enquête 2013).

## Perspectives

Sachant que la répétition des « mauvaises » postures liées aux activités de restauration et d'entretien des locaux augmente le risque d'apparition de TMS (membres supérieurs, ainsi que dorso-lombaires), 5 services de restauration de lycées sont audités afin d'être réorganisés.

Par ailleurs, un atelier pour les agents des lycées est en cours de réflexion, en tenant compte des spécificités métiers.

# ZOOM 5 : ETUDE SUR LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE EN BASSE-NORMANDIE

Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

## Contexte

Les dispositions législatives comme la loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement, les inquiétudes sur la hausse tendancielle du prix de l'énergie ou la poursuite du phénomène de périurbanisation incitent à analyser les dépenses énergétiques des ménages, principalement celles liées au chauffage du logement ou aux principaux déplacements, et surtout leurs difficultés éventuelles à y faire face. Un ménage est considéré comme vulnérable si ses dépenses énergétiques représentent une part trop importante de ses revenus, et dépassent un seuil fixé à 8 % pour les dépenses de chauffage du logement et 4,5 % pour les déplacements « contraints » en voiture.

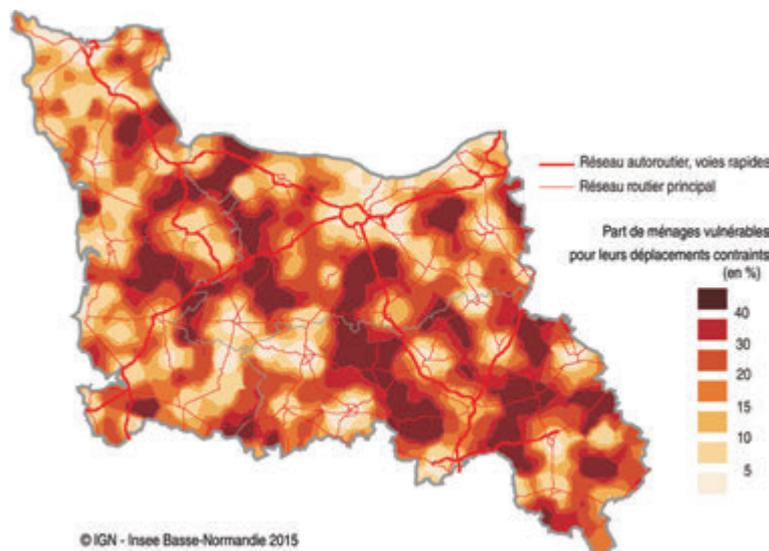
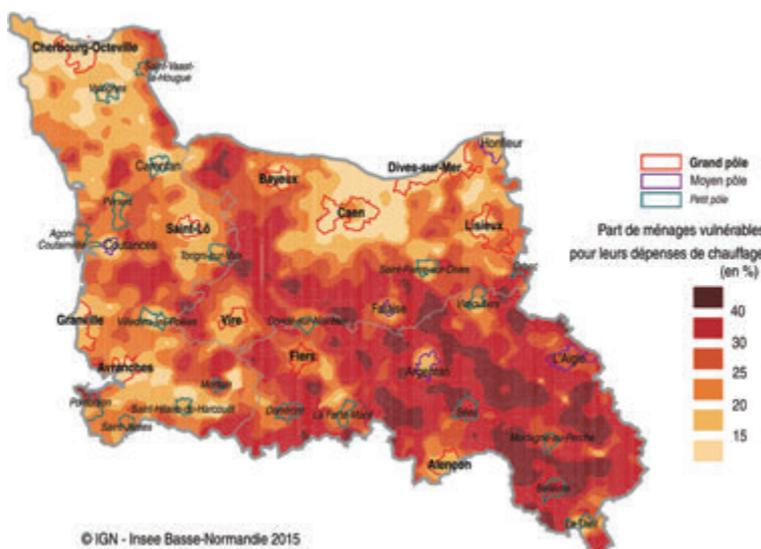
## Objectifs

La finalité de cette étude est de localiser et de caractériser les populations les plus fragiles de la région en matière de précarité énergétique afin de fournir aux pouvoirs publics les éléments qui leur permettront d'orienter leurs actions en la matière.

## Description-Résultats-Chiffres-clés

Une étude menée en partenariat avec l'INSEE et la DREAL a permis de montrer que 20 % des ménages bas-normands consacrent une partie importante de leur budget pour se chauffer et 13 % pour se déplacer. Près de 4 % sont confrontés même aux deux difficultés.

Pour le chauffage, la part de ménages vulnérables n'est supérieure que dans huit régions sur vingt-deux, toutes situées à l'est, excepté le Limousin. L'Orne fait partie des dix départements métropolitains les plus concernés, avec 29 % des ménages ornaïens en situation de vulnérabilité, soit davantage que Calvados (18 %), la Manche (17 %). Ces disparités entre territoires s'expliquent par leurs différences structurelles en termes de population (part de personnes âgées, de ménages aux revenus modestes, de personnes isolées), de logements (taille, ancienneté du parc), ou d'importance du tissu urbain.



Un ménage bas-normand sur cinq, soit environ 127 500 ménages, se trouve ainsi en situation de vulnérabilité énergétique pour chauffer son logement et ses eaux sanitaires. Les ménages disposant de faibles ressources ou vivant dans des logements anciens ou sous occupés sont particulièrement exposés. Près de la moitié des ménages vulnérables sont des retraités. Ces derniers vivent plus souvent seuls et dans des logements en général plus anciens. Or, les personnes seules sont 4,5 fois plus exposées que les couples avec enfants, 2,5 fois plus que les couples sans enfant et 2 fois plus que les familles monoparentales.



## RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Dans le contexte mondial actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité montrent bien que le modèle de développement des pays industrialisés n'implique pas forcément le progrès social. Redéfinir la justice sociale et traiter les inégalités dans une société plus sobre est une condition de changement durable de nos modes de vie et de nos modèles de croissance.

Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il doit donc s'efforcer de lutter contre les grandes précarités, de diminuer les inégalités sociales, territoriales et professionnelles afin de construire une société durable à léguer aux générations futures.

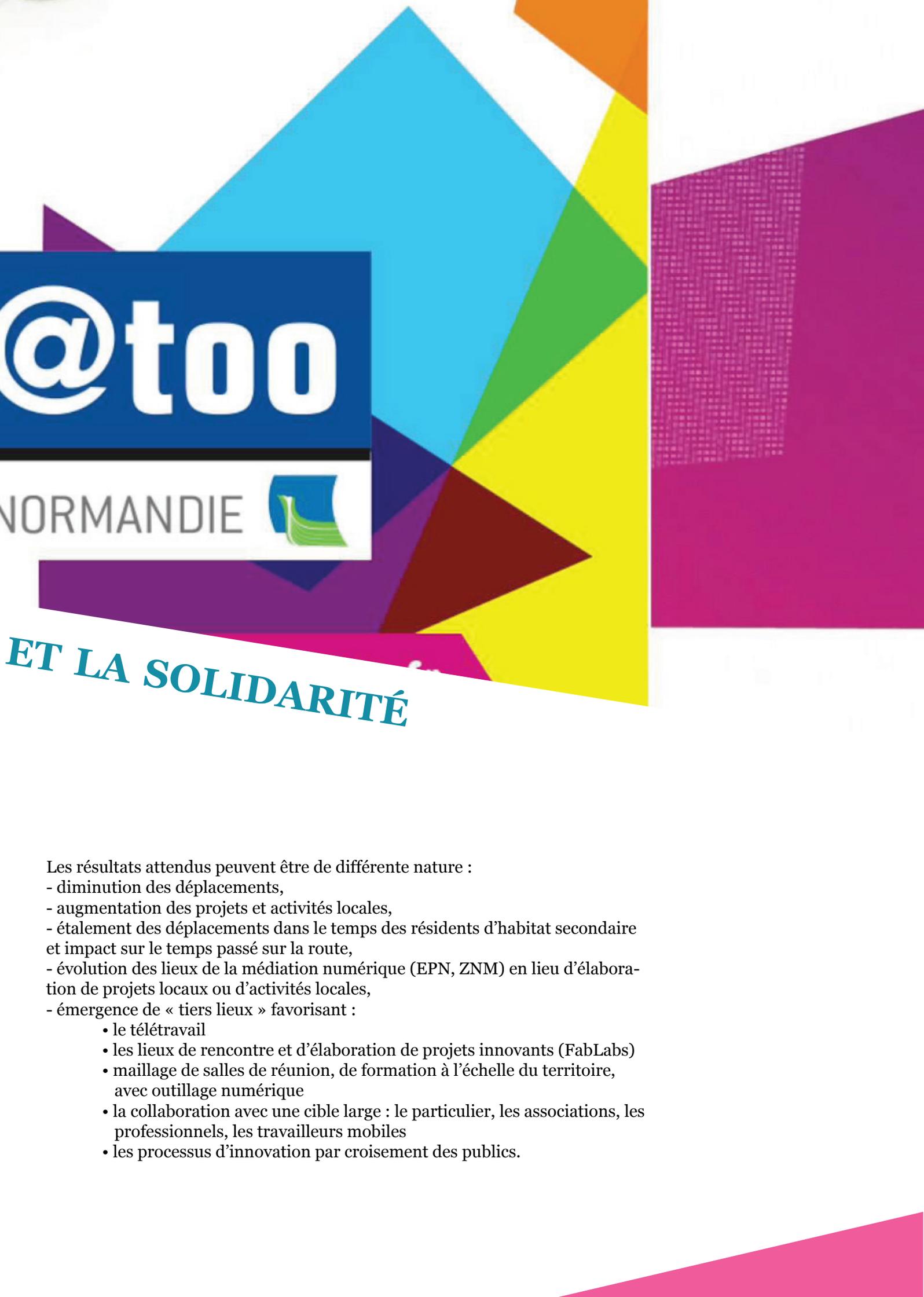
### ACTIONS :

#### **Développer les nouvelles manières de travailler et de se former réduisant les déplacements (A21 v2 - action 33)**

Après avoir mis en place les Zones numérique multiser-vices (ZNM), projet inscrit dans l'Agenda 21 version 1, et les Espaces publics numériques (EPN), le développement local auquel le numérique peut contribuer, doit pouvoir être favorisé. En particulier les technologies numériques du « à distance » utilisées pour le Télétravail sont sollicitées. Ainsi, la notion de « Tiers lieux », lieux intermédiaires entre Domicile et Travail, émerge : Fablabs, Médiation numérique, Téléc centres.

Au regard de l'Agenda 21, il s'agit de limiter (c'est-à-dire favoriser une gestion intelligente) les déplacements (en distance, en fréquence, en consommation d'énergie) grâce à des dispositifs simples, faciles à utiliser, d'un coût d'investissement et de fonctionnement raisonnables.

Il s'agit également de favoriser l'échange, l'activité et la production de projets à une échelle locale.



@too

NORMANDIE



ET LA SOLIDARITÉ

Les résultats attendus peuvent être de différente nature :

- diminution des déplacements,
- augmentation des projets et activités locales,
- étalement des déplacements dans le temps des résidents d'habitat secondaire et impact sur le temps passé sur la route,
- évolution des lieux de la médiation numérique (EPN, ZNM) en lieu d'élaboration de projets locaux ou d'activités locales,
- émergence de « tiers lieux » favorisant :
  - le télétravail
  - les lieux de rencontre et d'élaboration de projets innovants (FabLabs)
  - maillage de salles de réunion, de formation à l'échelle du territoire, avec outillage numérique
  - la collaboration avec une cible large : le particulier, les associations, les professionnels, les travailleurs mobiles
  - les processus d'innovation par croisement des publics.

## L'observatoire bas-normand du numérique

L'Etat et les collectivités (Région, Départements et Agglomération de Caen la Mer) partenaires de la Gouvernance du Numérique en Basse-Normandie ont souhaité réaliser une première série d'observations sur l'usage du numérique dans les collectivités bas-normandes. L'observatoire bas-normand du numérique, mis en place en 2013, est un outil de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) partagé par ces acteurs.

Les projets à porter sur le territoire y sont déclinés en trois grands axes : infrastructures, usages et formation. L'observatoire permet d'identifier et de mesurer dans le temps les évolutions des usages des TIC chez les ménages, dans les entreprises et dans les collectivités.

L'objectif est également de comparer la dynamique bas-normande aux échelles nationale et européenne. En menant des enquêtes à intervalles réguliers, l'observatoire du numérique entend ainsi aider à la compréhension de la transformation des territoires et au développement de leur vitalité.

2014 a vu la restitution de trois études concomitantes menées simultanément au cours de l'année 2013 :

- une enquête « ménages »
- une enquête « collectivités »
- une enquête « entreprises »

Le constat initial est que les citoyens bas-normands ont des usages croissants d'Internet et des exigences de plus en plus grandes vis-à-vis du service public en termes de services dématérialisés facilitant les échanges. Il apparaît donc important d'identifier la manière dont les collectivités et les entreprises répondent à ses attentes et opèrent leur transition numérique en développant de nouvelles formes de relations citoyennes et de proximité pour les premières, ou de services commerciaux pour les secondes.

---

## Le Médiateur Social de la Région

Les services de la Région Basse-Normandie, constitués de plus de 1800 agents, sont répartis sur environ 70 sites sur le territoire régional (lycées et siège). Le médiateur social, dans un souci de proximité, organise des rendez-vous et des permanences au plus proche des agents. Selon le souhait des agents, les rendez-vous se passent au siège, dans les antennes régionales, lors des permanences en lycée (Granville, Vire, Cherbourg, Alençon, Lisieux) ou à domicile.

Il s'agit de proposer aux agents une aide de proximité qui leur permet de faire face aux difficultés graves d'ordre personnel ou paraprofessionnel (finances, santé, vie familiale). Ecouter, guider et soutenir les agents qui ne se sentent pas à même de résoudre seuls leurs problèmes, pour engager ou rechercher ensemble des solutions c'est aussi éviter d'aggraver leur situation et prévenir par la suite des difficultés de santé, relationnelles ou d'ordre professionnel.

Le service de conseil/aide est apporté dans un délai inférieur à 15 jours, le cas échéant, en lien avec les partenaires (circonscription d'actions sociales, banque de France, centre droit des femmes, centres médico-psychologiques).

1/3 des agents ont été reçus en 5 ans ce qui représente 130 agents par an.

# ZOOM 1 : CONVENTION « TERRITOIRE D'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »

## Pilote de l'action : Mission prospective, métiers, carte des formations

### Contexte

A l'invitation du Secrétariat l'Etat aux Droits des Femmes et forte de ses engagements pour développer l'égalité Femmes-Hommes en Basse-Normandie, la Région rejoint les 9 Régions pionnières déjà engagées depuis 2012 dans la dynamique « Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle ». Elle anticipe ainsi les effets de la loi NOTRe qui renforcera, dès 2016, la responsabilité régionale en lui demandant de fixer les actions qu'elle mène en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans son « schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ».

### Objectifs poursuivis

Depuis décembre 2013, s'appuyant sur le travail de la Mission « Prospective, Métiers, Carte des Formations », la Région a su répondre à cet objectif de l'Agenda 21 en s'impliquant dans la réalisation du Plan Stratégique Régional en matière d'Égalité Hommes/Femmes. Mais aussi avec l'animation de l'objectif 4 du Contrat de Plan pour le Développement de la Formation Professionnelle. Avec cette convention, la Région s'entend avec l'Etat pour coordonner le développement, soutenir et valoriser les partenariats agissant pour l'égalité professionnelle dans les TPE et PME et pour la mixité des filières de formation et des métiers.

### Description

Habituellement pilote, copilote ou participant à plusieurs fiches actions des conventions de partenariat, la Région concrétise aujourd'hui son implication par la rédaction et la signature conjointes avec le Secrétariat d'Etat au Droit des Femmes, de la Convention « Territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

Cette convention exprime la reconnaissance des travaux déjà accomplis, notamment ceux de collaboration avec les branches professionnelles, de l'animation territoriale, de coordination des partenariats pour l'égalité professionnelle dans les TPE et PME et la mixité des filières de formation et des métiers.

### Résultats

- Le développement de l'entrepreneuriat féminin,
- Le déploiement d'actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes
- Plus d'égalité dans les TPE-PME grâce à la formation
- Obtention d'accords avec les branches professionnelles



### Perspectives

La Région se dote d'un outil stratégique particulièrement efficace pour développer et coordonner ses partenariats en matière d'égalité professionnelle. La mise en œuvre du plan d'action doit permettre d'accompagner les initiatives sur les territoires en valorisant particulièrement l'égalité et la mixité dans le cadre des Services Publics Régionaux de la Formation et de l'Orientation.

Cette nouvelle compétence vient conforter l'orientation et le travail de développement durable déjà réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action 16 de l'Agenda 21 de la Région Basse Normandie.

### Chiffres-clés

- 11 catégories professionnelles (parmi 87) regroupent à elles seules la moitié de femmes actives salariées contre 18 chez les hommes
- Les femmes représentent 2/3 des actifs à bas salaires en Région
- Parmi les diplômés du supérieur en Basse Normandie, les filles sont très majoritaires dans les spécialités paramédicale (84%) ou de lettre et de sciences humaines (68 %) qui sont moins rémunératrices tandis que les formations d'ingénieurs accueillent 75 % des garçons.

# ZOOM 2 : CART'@TOO : CONDUIRE, PROLONGER, ÉVALUER ET AMÉLIORER LE DISPOSITIF

## ACTION 7 DE L'AGENDA 21 VERSION 2

### Pilote de l'action : Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative

#### Contexte

Outil emblématique de la politique jeunesse de la Région, la Cart'@too permet à plus de 70 000 jeunes, entre 15 et 25 ans, d'être en lien direct avec la Région et de bénéficier des avantages mis à leur disposition par la collectivité. Cependant, certains éléments ont pu être soulevés :

- Forte augmentation des publics : les publics cibles se diversifient et augmentent : la communauté Cart'@too c'est plus de 70 000 jeunes présentant des profils et des habitudes d'utilisation des avantages très différents
- Accès à la Cart'@too complexe (difficultés de communication et de gestion) du fait de la double entrée : de droit et d'adhésion
- Un panel d'avantages élargi, au fonctionnement différent
- Développement du nombre des acteurs internes (10 directions) et externes : les jeunes, les familles, les partenaires. Nécessité d'un effort d'animation accru : assistance aux acteurs, bourses aux livres d'occasion, animation des relais locaux ...
- Gestion des supports devenant problématique : coûts de fabrication, de personnalisation et d'expédition importants (plus de 50% du coût annuel du marché et en augmentation constante), charge de gestion des anomalies (défaut des supports, retards ou non réception de la carte ou du carnet...)

Compte-tenu de ces constats, il est apparu nécessaire de veiller à la consolidation de la Cart'@too dans son fonctionnement afin qu'elle contribue encore plus fortement aux finalités du projet jeunesse régional :

- favoriser la réduction des inégalités d'accès à la formation, aux loisirs éducatifs
- contribuer à la citoyenneté des jeunes en les rapprochant de la Région
- favoriser l'autonomie des jeunes et leur esprit d'initiative.

#### Objectifs poursuivis

1. Simplifier et faciliter l'accès au dispositif
2. Mettre en adéquation les conditions d'utilisation avec les évolutions des usages des jeunes
3. Construire une plateforme de gestion souple pour faciliter l'intégration d'avantages nouveaux ou existants et du réseau partenarial dans la communauté Cart'@too
4. S'appuyer sur la dynamique Cart'@too pour renforcer la démarche de participation des jeunes, des familles au projet Cart'@too
5. Réduire les coûts de fabrication et d'expédition des supports

#### Description

Evolution de l'approche même du dispositif :

Avant, le principe était : 1 avantage (droit) = un support. Les droits étaient portés par des supports (cartes carnets) qu'il fallait fabriquer, expédier aux jeunes. Si les jeunes n'avaient pas leurs cartes ou carnets au moment où ils se présentaient chez le partenaire ils ne pouvaient pas bénéficier de ses avantages.

La démarche actuelle

Le principe : les avantages sont indépendants des supports. Les acteurs peuvent donc avoir autant de droits (avantages) que possible et pour des durées qui sont à déterminer au coup par coup.

1. Gestion des avantages en ligne en utilisant les outils d'identifications : téléphones mobiles, carte d'identification et bon imprimables selon les besoins des jeunes
2. Mise en place d'un réseau social pour améliorer l'interaction entre les acteurs du dispositif : jeunes, partenaires, parents
3. Un site internet qui permet plus de transmission d'information et qui soit à la disposition des acteurs de la jeunesse
4. Récupérer les anciennes cartes à puce : près de 100 000 cartes sont en circulation et ne pourront être réutilisées. Les jeunes et les familles peuvent les déposer chez des partenaires et les cartes seront recyclées.

## Résultats attendus

- Développement des adhésions
- Développement du taux d'utilisation des avantages
- Développement de l'offre Bons plans et de l'offre d'information par les acteurs eux-mêmes
- Renforcement de l'approche transversale des politiques jeunes : plus d'interaction entre acteurs de la Jeunesse
- Recyclage de plus de 50% des cartes en circulation
- Développement des usages numériques et lutte contre la fracture numérique

## Perspectives

- Plus forte implication des jeunes et des familles dans la vie du dispositif
- Développement de l'interaction entre acteurs pour améliorer l'information et le travail en transversalité pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation concertée des politiques de jeunesse
- Renforcer l'usage numérique sur les territoires pour réduire la production de supports plastiques et papiers

## Chiffres clés

- Publics cibles : 185 000 jeunes auxquels s'ajoutent les parents
- 3 400 partenaires dont près de 200 partenaires relais qui ont pour rôle de faire de la médiation dans les territoires
- 14 @toos répartis en 5 catégories
- Un taux d'utilisation des avantages supérieur à 60%



# ZOOM 3 : APPUI TECHNIQUE À LA CELLULE RÉGIONALE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME RÉGIONAL D'INFORMATIONS SUR LA NUTRITION EN ATSIINANANA (MADAGASCAR)

Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

## Contexte

La Région Basse-Normandie est chef de file d'un programme triennal de coopération entre les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Rhône-Alpes et Atsinanana à Madagascar, financé par le Ministère des Affaires Etrangères à hauteur de 864 537€ pour la période 2013-2015. Dans le cadre de ce programme, l'ONG APDRA pisciculture paysanne intervient sur l'action d'appui aux filières agricoles et piscicoles. Afin de favoriser les synergies entre acteurs sur le territoire malgache, l'Union européenne soutient également un projet complémentaire - le Projet Piscicole Madagascar Côte Est. L'APDRA, porteur de ce projet, a signé une convention avec l'Union Européenne pour 4 ans en décembre 2013.

## Objectifs

Les Régions françaises, dans le cadre de leur coopération avec la Région Atsinanana et du projet PPMCE, sont impliquées dans le renforcement de la gouvernance régionale dans ce domaine, via la mise en place d'un système de veille et d'analyse de la production agricole et piscicole, comme de la situation nutritionnelle des populations. La convention de mise en œuvre de ce programme européen, prévoit des missions d'expertise technique des services régionaux afin d'appuyer ce dispositif. La mission consistait à former les chargés de mission de la Cellule régionale pour la sécurité alimentaire (CRSA) à un logiciel de systèmes d'information géographique (Quantum GIS) et à élaborer conjointement une stratégie de collecte et de traitement des données régionales sur la situation nutritionnelle dans la perspective de la mise en place d'un Système régional d'informations sur la nutrition.

## Description - Résultats

Deux agents de la Région ont réalisé cette mission d'appui technique et méthodologique d'une durée de deux semaines à la nouvelle Cellule régionale dédiée à l'information géographique et la surveillance de la situation nutritionnelle de la population en Atsinanana. Cette cellule est composée du Directeur du Développement Régional, du Responsable du Système Régional d'Informations sur la Nutrition et de l'Administrateur Base De Données / SIG. La mission a consisté à former l'équipe à un logiciel de Système d'Information Géographique (Quantum GIS) et à élaborer conjointement avec l'équipe CRSA une stratégie de collecte et de traitement des données régionales sur la situation nutritionnelle, dans le cadre de la mise en place du Système Régional d'Informations sur la Nutrition. L'équipe de la CRSA a pu exprimer précisément ses besoins en matière de formation et ses objectifs de court et moyen terme devant concourir à la mise en place d'un Système d'Information régional sur la sécurité alimentaire : le SyreISAN.

Trois jours de terrain dans le sud de la région ont permis de rencontrer les différentes ONG opérant dans cette zone, de comprendre leur fonctionnement et d'évaluer les difficultés auxquelles le projet pourrait être confronté au moment de sa mise en œuvre. Ces structures travaillent à la collecte d'informations relatives à la sécurité alimentaire et à la mise en place de Systèmes d'information communaux (SIC) et de Systèmes d'alerte précoce communaux (SAP-C).

En matière de gestion de projets, des préconisations ont également pu être apportées aux agents de la CRSA suite notamment à la mission de terrain qui a pu donner une idée assez précise de l'état de l'existant et des perspectives envisagées.



# ZOOM 4 : LE CHÈQUE CONSEIL AGRICOLE : UN OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS VERS UNE AGRICULTURE DURABLE ET INNOVANTE

Pilote de l'action : Direction dde l'agriculture et des ressources marines

## Contexte

Au regard des défis actuels auxquels est confronté le secteur agricole, la stratégie de la Région Basse-Normandie et de faire évoluer et d'accompagner la mutation des systèmes de production agricole.

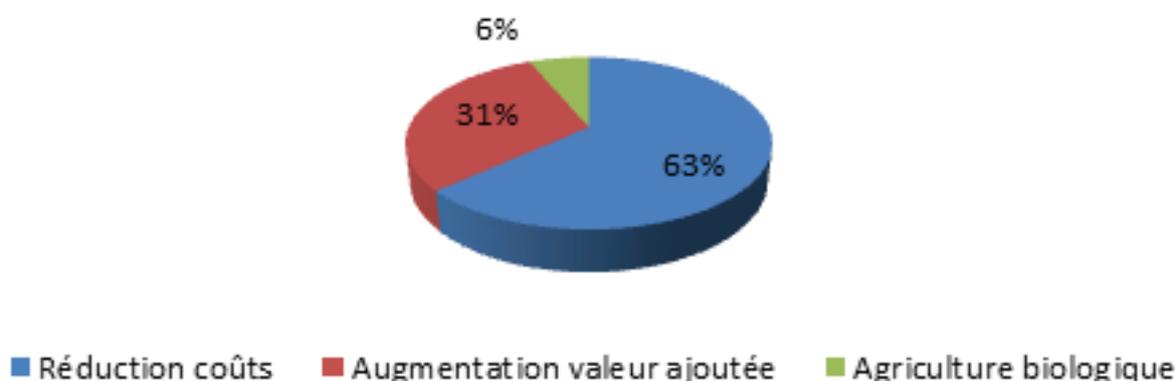
C'est pourquoi, depuis mai 2011, la Région Basse-Normandie a mis en place le dispositif chèque conseil agricole afin de favoriser l'appui thématique individuel à destination des agriculteurs pour les accompagner dans leur réflexion stratégique sur leur exploitation et l'évolution de leur système d'exploitation. Cet appui individuel personnalisé est entrepris pour mieux les accompagner vers une évolution significative du système d'exploitation vers la triple performance économique, sociale et environnementale

## Objectifs

La Région souhaite, par ce soutien, impulser et encourager les agriculteurs à conduire une réflexion stratégique sur l'évolution globale de leur exploitation, allant dans le sens d'un changement vers une agriculture plus durable du point de vue technique, économique, environnemental et social.

Les thématiques retenues sont larges :

- Champ « économie » : réduction des intrants, autonomie des systèmes de production pour une meilleure efficacité technico-économique (utilisation de protéines produites sur l'exploitation, valorisation des surfaces en herbe, diversification des assolements pour accroître l'autonomie alimentaire et maintenir le potentiel agronomique des sols,...), transformation et vente en circuits courts, développement de modes de productions diversifiés, repositionnement de produits vers de nouveaux marchés, faisabilité et plan de conversion à l'agriculture biologique, techniques alternatives...
- Champ « préservation de l'environnement et anticipation au changement climatique : énergies renouvelables, efficacité énergétique, agroforesterie, vie et gestion des sols, gestion des haies et talus
- Champ « pilotage et organisation du travail » : stratégie d'entreprise, management et ressources humaines



## Description

Dans le cadre de ce dispositif, des organismes de conseil agricole sont agréés préalablement par la Région Basse-Normandie pour apporter un accompagnement individuel personnalisé. Cette procédure d'agrément régional des structures permet d'améliorer la lisibilité des acteurs compétents dans l'accompagnement personnalisé de projets auprès des agriculteurs.

L'aide financière proposée par la Région est de 80 % du montant de la prestation, plafonnée à 800 € par exploitation.

## Résultats - Chiffres-clés

Après 4 années d'expérience, on constate une progression du nombre d'organismes agréés et un élargissement des prestations proposées. Ainsi, en 2014, 31 organismes de conseil ont été agréés pour proposer une offre large de 135 prestations dans les champs liés à la réduction des coûts de production, l'augmentation de la valeur ajoutée et l'agriculture biologique.

Au niveau des demandes de soutien sollicitées par les agriculteurs, un réel essor a été constaté en 2014 puisque le nombre de dossiers a doublé pour atteindre 158 chèques conseils engagés sur l'année 2014. Le graphique ci-dessous présente le champ des prestations des chèques conseil agricole engagés en 2014.

En adéquation avec l'offre, les prestations sur la réduction des coûts de production sont très sollicitées par les agriculteurs. On constate également une augmentation de l'ordre de 25 % des prestations relatives à l'augmentation de valeur ajoutée. Par ailleurs, suite à une étude conduite sur un échantillon de bénéficiaires, il en ressort une satisfaction de la majorité des bénéficiaires, avec une mise en œuvre des préconisations pour 84 % des prestations soutenues.

## Perspectives

En 2015, la Région a souhaité poursuivre le développement du dispositif par un élargissement des champs d'action. Ainsi, l'offre de prestations a été étoffée autour de 3 champs : économie, préservation de l'environnement et anticipation au changement climatique ; pilotage et organisation du travail. En 2016, ce dispositif sera également renforcé dans le cadre du Programme de Développement Rural Basse-Normandie adopté le 25 août 2015 au travers de la mesure 2 relative au conseil à destination des agriculteurs.

Par ailleurs, en 2015, il a été proposé un élargissement de ce dispositif pour les professionnels de la pêche et de l'aquaculture. Le chèque conseil pour les professionnels de la pêche et de l'aquaculture a pour objectif d'inciter les professionnels ou les jeunes désireux de créer leur activité à réaliser des audits, à obtenir des conseils pour mener une réflexion stratégique sur les champs suivants :

- Economie (développement, adaptabilité, flexibilité..)
- Sécurité et ergonomie au travail
- Pilotage et organisation du travail



# ZOOM 5 : RENDRE LE RÉSEAU TER ACCESSIBLE À L'ENSEMBLE DES USAGERS ET NOTAMMENT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## Pilote de l'action : Direction des transports, de la mer et du littoral

Région Basse-Normandie en partenariat avec :

- les Autorités Organisatrices de Transports (AOT), notamment l'Etat, Autorité Organisatrice de Transports du réseau des trains d'équilibre du territoire (Soit Intercités en Basse-Normandie)

- les collectivités locales, notamment les Villes,

- SNCF :

o opérateur de transport du réseau TER : SNCF Mobilités

o propriétaire et gestionnaire des bâtiments des gares : branche SNCF Gares & Connexions

o propriétaire et gestionnaire des quais et traversées de voies : branche SNCF Réseau

### Contexte

Le réseau TER Basse-Normandie est composé de 49 points d'arrêts ferroviaires. Pour la mise en accessibilité

- 5 gares relèvent du niveau national
- 21 gares et 23 haltes du niveau régional

En moyenne 120 trains TER circulent par jour.

13 500 voyageurs empruntent le réseau TER chaque jour en Basse-Normandie

### Objectifs poursuivis

Trois grands objectifs :

1. améliorer la qualité de vie et plus particulièrement la qualité d'usage des transports pour permettre à tous de participer à la vie sociale, culturelle et à des activités économiques
2. anticiper les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie
3. faciliter le déplacement de tous pour encourager l'utilisation du train

Trois grands piliers :

1. l'accessibilité pour tous sans exclusion (tout type de handicap y compris temporaire et personnes à mobilité réduite)
2. l'accessibilité de la chaîne du déplacement (cadre bâti, espaces publics, système de transport et leur intermodalité)
3. une accessibilité concertée

### Description

(dont territoire ou acteurs concernés, période de mise en œuvre, modalités de mise en œuvre)

La mise en accessibilité du réseau TER suppose des interventions sur des périmètres variés :

- D'abord sur le matériel roulant (trains et cars)
- Ensuite sur les infrastructures : quais, traversée des voies ferrées, bâtiment voyageurs de la gare, espaces intermodaux
- Enfin sur les services : formation des agents, information voyageurs, assistance humaine (pour certains types de handicaps et dans certaines gares, en raison de la nature même des infrastructures ferroviaire)

Ce travail doit être mené de manière concertée.

Le vote en 2008 d'un Schéma Directeur Régional d'Accessibilité a permis de coordonner et de planifier les interventions de la Région et de ses partenaires.

## Résultats

Fin 2015 sur les 21 gares régionales :

	Nombre de gares traitées	Pourcentage d'usagers TER bénéficiaires
Quais	11	72%
Traversée des voies	9	70%
Bâtiment voyageurs	16	69%
Espaces intermodaux	16	80%

L'accessibilité maximale est atteinte dans les trains TER circulant actuellement.

Le site d'information multimodal [commentjyvais.fr](http://commentjyvais.fr) est conforme à la réglementation en vigueur.

Le service d'assistance humaine garantie « Accès plus » est disponible dans 10 gares bas-normandes.

Les associations de personnes à mobilité réduite ont été consultées à l'occasion de la réalisation du Schéma Directeur Régional d'Accessibilité. Elles sont associées à la définition des travaux dans les gares, aux évolutions du site internet [commentjyvais.fr](http://commentjyvais.fr). Elles sont conviées tous les deux ans pour réaliser un bilan de la politique d'accessibilité.

## Perspectives

La loi du 11 février 2005, dite loi « handicap », prévoyait la mise en accessibilité de la chaîne du déplacement à l'horizon 2015. A la veille de cette échéance, un constat national a été fait : des efforts importants engagés par les acteurs de l'accessibilité mais des difficultés techniques et financières pour tenir ce délai.

Pour permettre aux acteurs de l'accessibilité de poursuivre la dynamique, la loi du 5 août 2015, ratifiant l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie aux personnes à mobilité réduite, a octroyé un délai de 9 ans pour rendre accessible les réseaux ferroviaires et instauré un nouveau document, stratégique et opérationnel de programmation de la mise en accessibilité : le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée.

Ce document devait être finalisé pour le 26 septembre 2015. Néanmoins, dans le cadre de la fusion des Régions il a semblé indispensable aux Régions Haute et Basse-Normandie de réaliser un document unique. Pour le leur permettre, une prorogation du délai de dépôt d'un an leur a été octroyée.

Les perspectives en matière d'accessibilité du réseau TER sont donc : le vote d'un Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée Normand en 2016 et la poursuite de la mise en accessibilité du réseau TER, déjà bien engagée.



Gare d'Alençon équipée d'une passerelle avec ascenceurs depuis 2014



## PRODUIRE ET CONSOMMER

La crise financière mondiale, l'accident nucléaire de Fukushima, les récents scandales alimentaires montrent bien que nos choix économiques impactent fortement les choix sociaux et environnementaux. La pollution des milieux, l'épuisement des ressources et les atteintes à la biodiversité sont les conséquences de nos modes de production et de consommation, qui compromettent fortement la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Selon le sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, « consommer et produire de façon responsable, c'est respecter les ressources naturelles et les partager de façon équitable ». L'enjeu est donc de concilier satisfaction des besoins et respect de la nature, en développant l'innovation et la pérennité du système productif.

### ACTIONS :

#### **Opération de collecte et recyclage des cartes à puces « Cart'@too »**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, un nouveau dispositif Cart'@too est mis en place. La carte à puce est remplacée par un compte personnel sur internet. En parallèle, la Région a mis en place des boîtes pour récupérer les cartes obsolètes et les envoyer ensuite à une société de recyclage.

#### **Simplifier les méthodes de travail des services, afin d'améliorer la qualité et la lisibilité pour les bénéficiaires des aides régionale**

L'un des objectifs de cette action est de développer les démarches de dématérialisation que ce soit pour les échanges internes ou pour les échanges avec nos partenaires externes et bénéficiaires. Cette action s'est traduite par la mise en œuvre du parapheur électronique pour les Rapports et Délibérations (100 % des rapports et délibérations signés électroniquement en juin 2014), puis pour l'ensemble des courriers (objectif 90 % des courriers signés électroniquement en 2019).



## RESPONSABLE

### **Le saviez-vous ?**

Actuellement 40 procédures dématérialisées au printemps 2015 (pour les aides régionales à quoi s'ajoutent les fonds européens).

Au printemps 2015, près de 50 procédures ont été mises en ligne pour la gestion des Fonds Européens (FEDER principalement mais FSE et FEADER en cour pour la fin 2015).

La dématérialisation est complète depuis le dépôt jusqu'au règlement en passant par la récupération des pièces justificatives et l'instruction par les services gestionnaire).

La collectivité s'est engagée dans une dématérialisation de l'ensemble des procédures en ligne sur un calendrier qui sera plus serré que celui annoncé initialement (et qui sera également fonction des priorités liées à la fusion).



# ZOOM 1 : VIRTUALISATION DES POSTES DE TRAVAIL

## Pilote de l'action : Direction des systèmes d'information

### Contexte

Le projet de virtualisation du poste de travail dans les lycées bas-normands vise à répondre à une première contrainte légale qui est la loi Peillon qui transfère aux collectivités «l'informatique pédagogiques des EPLE». Pour ce qui nous concerne les lycées publics (généraux, techniques, professionnels, agricoles, maritime et les 3 établissements régionaux d'enseignements adaptés).

### Description

Pour ce faire, le projet d'aller vers la virtualisation du poste de travail et ce pour un ensemble de raisons :

- \* simplicité d'administration sans faire grossir les équipes de manière importantes,
- \* connaissance préalables des solutions mises en œuvres,
- \* maîtrise des coûts,
- \* augmentation du temps d'obsolescence des matériels.

D'autres raisons de nature plus durable existent :

\* Une meilleure gestion de l'obsolescence des matériels (c'est à la fois une question éthique mais bien évidemment aussi financière). Par exemple, on considère souvent qu'un PC est amorti et presque obsolète à 3 ans. Un terminal dans le projet de virtualisation a une durée de vie de 6 à 7.

\* Dans un souci d'optimisation financière mais aussi de responsabilisation écologique, la «transformation» des anciens PC d'un lycée en terminaux. Ce faisant, les PC en question ont les mêmes fonctionnalités qu'un terminal classique mais nous allongeons sa durée de vie de quelques années. Ainsi, nous reprenons les PC livrés en 2008, 2009, 2010 et 2011 dans l'infrastructure virtualisée.

\* La promotion pour des raisons financières et éthiques d'un socle commun de logiciels pour l'éducation en logiciels libres.

# ZOOM 2 : FINANCEMENT DE « L'AUTRE MARCHÉ ET L'AUTRE BOUTIQUE », POUR FAVORISER UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Pilote de l'action : Direction de la stratégie et du financement de l'économie

## Contexte

Depuis 2004, l'ARDES travaille avec plusieurs agglomérations et structures à l'organisation collective d'événements visant l'information des publics sur l'économie solidaire et le développement durable.

En 2011 et 2012, l'ARDES a mis en place la démarche « un autre marché » en parallèle à la braderie et au marché de Noël de Caen (juillet et décembre) ; cette double manifestation s'appuyait sur des événements préexistants et a mêlé plusieurs stands de structures de l'économie solidaire et animations. En juillet et décembre 2013, elle a réédité deux marchés solidaires en partenariat avec les vitrines de Caen (au total plus de 3 000 visiteurs ont été dénombrés en décembre 2013).

Fort de succès de ces opérations, l'association a continué son investissement en initiant une nouvelle action, la boutique éphémère, fin 2014 et en rééditant un marché solidaire (marché de Noël). En 2015, l'ARDES renouvelle les deux opérations.

Ces manifestations contribuent plus particulièrement à :

- présenter une vision la plus complète possible de l'ensemble des formes de production responsable,
- proposer des espaces d'animations pédagogiques et participatives,
- engager les habitants vers une consommation responsable.

## Objectifs poursuivis

Cette démarche de pérennisation de l'action « l'autre marché » a pour objectifs de :

- répondre à la demande des consommateurs-citoyens fréquentant l'autre marché, de pouvoir retrouver les commerçants, artisans sur leur lieu de vie au quotidien,
- pallier le délaissement de l'hyper-centre de Caen et contribuer à sa redynamisation économique,
- rendre davantage visible et accessible les valeurs de l'économie sociale et solidaire, du développement durable et de la consommation responsable,
- permettre aux structures de fédérer autour de leurs projets et activités (appel aux bénévoles, aux nouveaux adhérents),
- « rentabiliser » la mobilisation et la logistique engagée pour l'opération « l'autre marché », condensée sur deux jours, en installant une boutique sur un mois,
- tester une initiative dans la volonté d'installer à terme une boutique pérenne.

Au delà de ces événements, il s'agit aussi pour les organisateurs d'assurer une veille économique qui facilitera l'émergence de projets communs fédérateurs (consolidation économique de certaines des structures du réseau, création de nouvelles entreprises solidaires, solidarités économiques entre les acteurs ...).



## **Description**

L'autre marché reproduit la dynamique des années précédentes avec :

- un espace accueillant les initiatives des 60 structures mobilisées (espaces de stands, espace de restauration et de concert, zone dédiée aux animations pédagogiques),
- une journée dédiée aux enfants (majoritairement les élèves de l'agglomération caennaise) proposant des ateliers sur la solidarité internationale, la culture de proximité, l'environnement,
- un guide des structures mobilisées sur les stands permettant une meilleure visibilité de leurs plus values sociétales.

Le principe de la boutique éphémère consiste à installer un commerce bien situé en centre-ville (un local rue Ecuylère est pressenti) tenu à tour de rôle par un groupe de structures et proposant à la vente divers produits (alimentation biologique, vêtements, artisanat...), un espace ressources (information du public sur différents supports), un espace convivial, un lieu d'ateliers et réunions.

## **Résultats – Perspectives - Chiffres clés**

Une cinquantaine de personnes se sont relayées dans la boutique installée d'octobre à décembre 2014 permettant aux 35 structures impliquées de développer la coopération économique et l'interconnaissance; 1 500 visiteurs ont ainsi été accueillis en un mois et demi, avec un chiffre d'affaires de 10 000 €.

Le collectif a ainsi souhaité renouveler cette action du 1er juin au 14 juillet 2015 afin de profiter de la période des soldes plus propice économiquement, l'objectif à terme étant de pérenniser la boutique.

# **ZOOM 3 : PROMOUVOIR, FAIRE NAÎTRE ET DÉVELOPPER DES CLUBS D'INVESTISSEURS CITOYENS EN BASSE-NORMANDIE**

## **ACTION 25 DE L'AGENDA 21 VERSION 2**

### **Pilote de l'action : Direction de la stratégie et du financement de l'économie**

#### **Contexte**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la Région a voté lors de l'Assemblée Plénière du 27 juin 2013 un plan d'action pour la finance solidaire (PAFIS) pour la période 2013-2015, qui comprend des propositions d'action pour le développement des circuits courts de financement. Ce plan d'action prévoit notamment dans son volet 2 – axe 3, la promotion des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (Cigales) sur le territoire bas-normand.

Les clubs Cigales sont des structures de capital risque solidaire au service de la création et du développement de petites structures locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...). Un club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun (indivision volontaire). Il se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de ses placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises. C'est un lieu d'échanges et d'auto-formation sur les questions économiques et de développement local, où investisseurs et porteurs de projet font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire. Un club a une durée de vie de 5 ans, prorogable une fois. Au terme de sa vie, il procède à la liquidation de son portefeuille, au prorata des apports des « cigaliers ».

Les différentes associations territoriales de Cigales sont regroupées au sein d'une fédération nationale des Cigales, partenaire d'autres réseaux d'aide à la création d'entreprises et du financement solidaire (Finansol, INAISE, REAS, etc.). Outre les missions d'animation et de développement du mouvement sur le territoire national, la fédération nationale des Cigales est garante de l'utilisation du nom « Cigales » et du respect par ses membres de la charte des Cigales.

## Objectifs poursuivis

Compte tenu de l'absence de Cigales sur le territoire bas-normand en 2013, la Région a contacté (sur conseil de la fédération nationale des Cigales) l'ACPL (association des Pays de la Loire). Cette association, qui regroupe actuellement 20 Cigales, a accepté, conformément à l'article 3 de ses statuts et de la Charte nationale des Cigales, d'accompagner la Région dans sa démarche de promotion et d'émergence de Cigales sur le territoire bas-normand.

## Description

D'un point de vue opérationnel, la Région entend s'appuyer sur l'expérience et les modes opératoires éprouvés de l'ACPL. Les actions de cette dernière portent essentiellement sur l'organisation et l'animation de manifestations de sensibilisation à l'attention des élus et du grand public.

Outre de nombreux échanges prospectifs avec les élus locaux et les acteurs économiques du territoire bas-normand, l'ACPL, conformément au plan d'action 2014, a mené à bien un certain nombre de manifestations et réunions de sensibilisation :

- animation soirée Cinéma à la Ferté Macé (61),
- réunion publique consacrée à la présentation des Cigales avec la participation du PNR (parc naturel régional) Normandie Maine à Carrouges (61),
- réunion publique de présentation des Cigales à Flers (61),
- réunion publique à la Mairie de Cherbourg (50), à l'initiative du collectif « Colibris ».



## Résultats - Perspectives - Chiffres clés

Les actions de l'ACPL ont d'ores et déjà permis l'émergence de la première Cigales bas-normande, « l'envol solidaire », à Flers (61). En 2015 devrait se concrétiser la constitution de 2 Cigales sur le territoire de la Manche (Cherbourg et Mortain).

Par ailleurs, l'ACPL va assurer la formation des gérants, cogérants et trésoriers des Cigales bas-normandes en les invitant systématiquement aux sessions qu'elle met en place en Mayenne ou en Sarthe. La première session s'est déroulée le 26 janvier 2015 à Laval (53).

# ZOOM 4 : ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2015

## Pilote de l'action : Direction de la communication

### Contexte

Depuis 2005, 11<sup>e</sup> édition cette année, la Direction de la communication de la Région organise des concerts gratuits à l'Abbaye-aux-Dames, le 21 juin à l'occasion de la fête de la musique (14h30 ouverture au public / 23h fermeture des portes). Cet événement, convivial et familial, a depuis longtemps trouvé son public, pour accueillir les meilleures années plus de 10 000 personnes sur toute la soirée, avec un effectif de 5 à 6 000 personnes en simultanée.

Après avoir programmé des « têtes d'affiches » dites nationales ou internationales, depuis 2012 la Région fait la part belle aux artistes bas-normands et programme exclusivement des groupes et artistes de la scène musicale régionale. Il s'agit de démontrer que la Région soutient les musiques actuelles, contribue à son développement et sa diffusion.

Avec ses coorganisateur, les 4 SMACs et le FAR, la Région a souhaité à nouveau que le public investisse les lieux, l'enceinte de l'Abbaye-aux-Dames. Ainsi, les spectateurs ont pu découvrir les différentes formations musicales aussi bien dans le parc qu'au sein de l'Abbaye-aux-Dames : son cloître, ses salles d'exposition, l'escalier d'honneur et un autre lieu, plus insolite, le sous-sol :

- 12 groupes sur les 2 scènes extérieures
- 5 formations, en intérieur, soit au pied des escaliers d'honneurs ou au sous-sol

## Objectifs poursuivis

La fête de la musique : un éco-événement, un événement éco-responsable

## Description

Intégré dans le CCTP « Organisation de concerts gratuits à l'occasion de la fête de la musique - Dimanche 21 juin 2015 - Abbaye-aux-Dames Caen » un paragraphe développement durable dans lequel il est demandé aux candidats de mettre en œuvre une véritable démarche de développement durable. La Région attend dans la réponse du prestataire, une note explicative claire mentionnant les actions prévues, incluant les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Cette démarche entre en compte dans la notation et le choix du(des) prestataire(s).

### Actions développées :

#### Restauration :

- Une offre de restauration locale, des produits régionaux, avec cette année un bar à huîtres
- L'intervention d'associations (le secours populaire) ou de commerçants du quartier
- Des formules de restauration alternatives
- Des produits (assiettes, couverts, barquettes...) recyclables, compostables, réutilisables
- Des gobelets consignables gérés par un ESAT

#### Mise en place du tri sélectif :

Conteneurs jaunes et gris + poubelles de tri (sacs jaunes + sacs gris) dispatchés aux entrées et dans le parc, avec une signalétique importante



#### Toilettes :

Exclusivement proposé des toilettes sèches pour le public, avec l'association Copeaux dans la noirceur

#### Personnel / moyens humains :

- Via l'appel d'offre, recours à des sous-traitants/prestataires techniques (son, lumière...) locaux
- Tous les intervenants ont été sensibilisés à la démarche d'éco-responsabilité (recyclage des consommables, technologies économes en énergie, limitation des produits à usage unique, achats responsables, prévention des risques, productions locales et/ou bio / commerce équitable...)
- Collaboration avec le service d'action préventive de l'Acséa, en charge des publics jeunes en difficulté : 2 garçons et 1 fille ont participé aux opérations de manutention avec beaucoup de volonté et d'énergie, intégrant le staff technique, encadrés par un éducateur
- Prise en compte de personnes à mobilité réduite : parking dédié, accès toilettes PMR...



#### Communication / signalétique :

- Impressions rationalisées / labellisées/ diffusion optimisée
- Impression sur papier CyclusPrint, papier couché mat deux faces, 100% recyclé à la blancheur naturelle, certifié FSC, éco label européen
- Campagne supports numériques (web, réseaux sociaux) développée
- Auprès du public, sur site, communication/signalétique destinée à la protection du parc, au tri sélectif des déchets et à la limitation de toutes pratiques néfastes

#### Protection / Sécurité du public :

- Avec le FAR, mise à disposition de casques de protection auditive Peltor Kids. Adaptés pour les enfants de 18 mois à 15 ans, ils protègent les oreilles des plus jeunes tout en garantissant un confort d'écoute. Ce dispositif est développé dans le cadre de la campagne développée par Agi-son autour des risques auditifs liés à la pratique de musiques dites amplifiées.
- Mise place d'un dispositif prévisionnel de secours à personne, dimensionné selon le référentiel national des DPS, pour toute la durée de l'événement et sur l'ensemble du site (intérieur et extérieur). L'organisme retenu, l'UNASS14 bénéficie de l'agrément pour les Missions de Sécurité Civile délivré par le Ministère de l'Intérieur et reconnu par la Préfecture du Calvados
- Mise à disposition de personnel qualifié nécessaire pour assurer des missions de protection des publics, des professionnels et installations, la gestion d'ambiance, des flux et la vigilance contre l'ingérence de produits ou objets indésirables. Une salle du bâtiment est réservée au PC sécurité. La société HPFS, société titulaire du marché de sécurité de la Région, est en charge de ce dispositif.



## Résultats - Perspectives - Chiffres-clés

Les chiffres des entrées :

Entrée place Reine Mathilde : 7 789

Entrée bd Clémenceau : 4 540

Soit un total de 12 329 personnes

(10 574 en 2014)



# ZOOM 5 : MOBILISER LES ENTREPRISES VERS UNE USINE DU FUTUR DURABLE

## Pilote de l'action : Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

### Contexte

La Région soutient la recherche bas-normande, dont les thématiques sont en lien avec le plan national « Usine du futur », qui sera déployé sur le territoire régional en 2015. Pour cela, la Région s'appuie sur son dispositif « allocations de recherche doctorales financées à 100 % », destiné à :

- renforcer le potentiel régional en matière de recherche et d'innovation,
- développer les ressources humaines des équipes au sein des laboratoires en place,
- renforcer les réseaux de recherche en Basse-Normandie.

### Objectifs poursuivis

Jordan CREUSIER a préparé une thèse sur « la mesure du bien-être au travail et son impact sur les performances individuelles » au sein du laboratoire Normandie Innovation Marché Entreprises Consommation (NIMEC).

Regroupant les laboratoires de recherche en gestion des Universités de Caen, Rouen et Le Havre, le laboratoire NIMEC (Normandie Innovation, Marché, Entreprise, Consommation) compte plus de 60 doctorants et 50 enseignants-chercheurs, qui travaillent autour de 3 axes de recherche :

- Stratégie, innovation et territoires
- Consommation, socialisation et expérience
- Management et santé

### Description

Ce projet correspond à l'un des axes de développement du plan Usine du Futur – l'Homme dans l'entreprise. Les travaux de thèse entrepris par Jordan CREUSIER ont été effectués au laboratoire Normandie Innovation Marché Entreprises Consommation (NIMEC) sous la responsabilité scientifique de Monsieur Franck BIETRY, Directeur de thèse.

### Résultats

Les résultats de cette thèse ont permis d'enrichir les connaissances et compétences du NIMEC, et de déboucher sur d'autres projets de recherche. Le doctorant a obtenu à la suite de cette thèse un poste de maître de conférences à Amiens où il continue ses travaux. Il a obtenu le 2ème prix national de thèse en GRH.

### Chiffres-clés

Projet de 3 ans

Soutien Région Basse-Normandie 104 000 €.

Cette allocation de recherche a permis de rétribuer le jeune chercheur durant sa thèse et de développer les ressources humaines des équipes du NIMEC.

### Perspectives

Il s'agit à terme de transférer ces connaissances aux entreprises du territoire afin de développer des applications concrètes au sein des entreprises, et ainsi améliorer leur compétitivité.

# ZOOM 6 : STRATÉGIE RÉGIONALE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION (RIS 3) POUR UNE INNOVATION DURABLE EN BASSE-NORMANDIE - LES CHAMPS-JOUAULT - STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX EN MODE BIORÉACTEUR

Pilote de l'action : Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

## Contexte

La Région Basse-Normandie stimule l'innovation durable en Basse-Normandie. Elle soutient des projets collaboratifs d'innovation dans un objectif de développer l'activité des entreprises régionales en leur permettant de porter des projets à haute valeur ajoutée, de créer ou maintenir l'emploi sur le territoire sur des secteurs identifiés comme stratégiques et de valoriser les travaux et compétences de recherche. Ces projets s'inscrivent nécessairement dans un des 5 domaines stratégiques identifiés dans la RIS3 et vont permettre :

- le déploiement de projets innovants sur des secteurs identifiés comme stratégiques
- le soutenir les entreprises régionales, en donnant la priorité aux TPE et PME, dans leur démarche d'innovation
- la valorisation et le transfert des travaux de recherche vers le tissu industriel régional
- la création de valeur ajoutée et d'emploi sur le territoire régional

## Objectifs poursuivis

Le projet de la société les Champs Jouault, petite entreprise localisée à Cuves (50) concerne la gestion des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en mode bioréacteur. Projet de transition énergétique, Il vise à proposer une méthodologie de suivi de la biodégradation des déchets stockés.

## Description

En collaboration avec l'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) la société envisage de procéder à la technique du « Landfill Mining » : après plusieurs années de fonctionnement, les déchets enfouis seront excavés et triés dans le but de retraiter les fractions à forte valeur ajoutée, tels que les métaux et plastiques.

Le but ultime est de remplir à nouveau les casiers vidés pour valoriser au mieux son empreinte foncière en comblant les vides de fouille. Aujourd'hui, il faut attendre 20 ans après la fermeture d'une alvéole pour pouvoir ouvrir celle-ci de nouveau faute de technologies assez puissantes pour déterminer l'état exact de biodégradation des déchets.

Le projet a donc pour objectif d'examiner la possibilité de diminuer cette période d'attente, en proposant une méthodologie de suivi in situ de l'état de biodégradation de déchets stockés dans les ISDND.

## Résultats

Ce projet fait suite à un premier projet également soutenu par la Région et dans le cadre duquel les Champs-Jouault a servi de site pilote pour des expérimentations portant sur l'optimisation du processus de dégradation de la matière organique et de production de biogaz

## Chiffres-clés

Projet de 3 ans

Budget global : 237 949 €

Région Basse-Normandie : 95 179 €, FEDER : 95 179 €

## Perspectives

Ce projet va pouvoir permettre une optimisation du foncier, une meilleure gestion de celui-ci permettant la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Ce projet permettra aux Champs-Jouaux de s'adapter sereinement à l'évolution à venir de la réglementation qui tend à un durcissement.



# MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE ACTIONS POLITIQUES ET PUBLIQUES

**Le cadre de référence des démarches de développement durable fixe cinq principes méthodologiques de gouvernance : la participation, l'évaluation, la transversalité, le pilotage et l'amélioration continue.**

Depuis la charte de l'environnement de 2005, les collectivités locales sont légalement contraintes d'organiser des instances de concertation des acteurs du territoire dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire ou de toutes politiques pouvant impacter l'environnement. Consciente qu'elle ne peut agir seule en matière de développement durable, la Région souhaite développer ses partenariats et impliquer les acteurs du développement durable à la construction, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. Ainsi, elle espère impulser le développement durable sur le territoire et sortir du seul champ de ses compétences.

Tout au long de sa démarche Agenda 21, la Région mets en place des dispositifs en interne et en externe afin de garantir la gouvernance. L'équipe 21 est ainsi en charge de l'animation interne de l'Agenda 21 et de la sensibilisation de l'ensemble des agents au développement durable, afin de modifier les pratiques et l'organisation de la collectivité. Dans une optique d'amélioration continue de sa politique de développement durable, la collectivité a souhaité concerter les acteurs bas-normands afin d'évaluer et d'améliorer sa démarche. Des groupes « Amélioration 21 » ont ainsi permis de faire remonter les faiblesses et atouts du premier plan d'actions et de recueillir les préconisations des Bas-Normands pour le second plan d'actions. Plusieurs actions ont ainsi été ajoutées à la première version de l'Agenda 21 régional. Néanmoins, le bilan de ce premier plan d'actions mettait en lumière une marge de progrès importante en matière de gouvernance.

Le premier bloc du second plan d'actions de l'Agenda 21 régional a donc pour objectif d'améliorer les principes et méthodes d'intervention de la Région. Ce bloc d'actions vise plus particulièrement à renforcer la transversalité en mettant en synergie les acteurs du développement durable et à déployer la participation dans les politiques et pratiques de la Région.



# EN OEUVRE ET D'ÉVALUATION DES

## ACTIONS :

### **Journée de réflexion sur la culture et le développement durable**

Le 17 novembre 2014, en partenariat avec la FNCC, la région Basse-Normandie (direction de la Culture) a initié une journée de réflexion à destination des élus de Basse-Normandie sur la thématique « Culture et Agenda 21 ».

La matinée était consacrée à des témoignages d'actions concrètes de créations artistiques associées aux habitants et de développement culturel du territoire. L'après-midi était l'objet de plusieurs temps d'ateliers avec pour problématiques : Les rôles de la culture dans une politique territoriale ? L'ouverture au monde et les enjeux de la diversité culturelle ? Comment associer les habitants à un projet culturel ?

### **Dématérialisation**

Le circuit des rapports et délibérations est entièrement dématérialisé depuis 2013 (de la convocation aux élus jusqu'à l'envoi des délibérations au contrôle de légalité).

### **Contrats de plan Etat-Région(s)**

Pendant un an, le processus de négociation et d'élaboration du CPER Basse-Normandie et des différents CPIER 2015-2020 ont nécessité la mobilisation et la coordination de l'ensemble des directions concernées, de même qu'une concertation étroite avec les services de l'Etat et des autres Régions signataires.



# A) EN INTERNE

## ZOOM 1 : EVALUATION DES RISQUES DES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX (ACD)

Pilote de l'action : Direction des ressources humaines

### Contexte

Document unique de l'évaluation des risques professionnels

### Objectifs poursuivis

- recenser
- évaluer
- supprimer ou substituer
- accompagner sur les bonnes pratiques et la politique d'achat.

### Description

La région, en tant qu'employeur, doit satisfaire les exigences prévues dans les principes généraux de prévention. l'évaluation des risques professionnels en fait partie, et notamment, celle concernant les agents chimiques dangereux dans le cadre du document unique.

l'action vise à protéger les agents d'une exposition aux acd cancérogènes, mutagènes ou repro-toxiques (cmr) utilisés dans les différentes situations de travail des services du siège et mettre en place une traçabilité des expositions. ces composés sont soit toxiques pour la reproduction, pouvant entraîner entre autres des possibilités de stérilité, soit cancérigènes, pouvant entraîner un cancer, soit mutagène, entraînant des mutations génétiques. certaines substances chimiques peuvent présenter plusieurs de ces dangers en même temps. certains ont des impacts environnementaux significatifs sur le sol, l'air et l'eau. une fois repérés, ils sont soit supprimés, soit substitués.

### Résultat

Les résultats ont permis d'identifier des produits cmr, de travailler avec les services concernés sur les situations de travail, les pratiques, les conditions de stockage et la politique d'achat.

### Chiffres-clés

Environ 200 produits, représentant 12 tonnes en volume, sur des activités techniques, d'espaces verts, automobiles et d'entretien ont été analysés.

les résultats en 2015 impactent des produits pétroliers et peintures:

- 6 substances cancérogènes
- 2 mutagènes
- 4 repro-toxiques

### Perspectives

Renforcement de la maîtrise des achats et des pratiques

Limitation des références



# ZOOM 2 : RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE 21 ET ACTIONS MENÉES

## Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

### Contexte

Créée en 2011, l'« Equipe 21 » a été réaffirmée dans le nouvel Agenda 21 adopté en septembre 2013. Au-delà du suivi des actions et du pilotage de la démarche, l'animation de l'Agenda 21 régional nécessite une sensibilisation et une mobilisation de l'ensemble des agents pour qu'ils contribuent à sa mise en œuvre. C'est l'un des rôles confiés à l'Equipe 21.

### Objectifs poursuivis

Mise en place depuis 2011, cette équipe composée d'agents volontaires issus de toutes les directions assure, plus largement, un rôle d'animation, de veille et de conseil sur la prise en compte du développement durable, dans toutes ses composantes, dans les pratiques et les politiques de la collectivité.

Disposant de connaissances et de compétences variées, susceptibles d'être capitalisées et renforcées dans le cadre de cette mission, l'Equipe 21 apporte son soutien à l'ensemble des directions pour améliorer l'intégration du développement durable dans chacune des politiques dont elles ont la charge.

### Description

L'équipe 21 se réunit 4 à 5 fois par an afin de fournir un appui aux directions, d'animer l'Agenda 21, de sensibiliser et mobiliser les agents sur des thématiques du développement durable. Pour cela des groupes de travail sont organisés dans le but de réaliser des documents de synthèse et des outils pratiques.

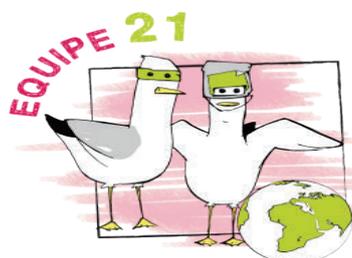
En réservant 8 jours/an, en accord avec sa hiérarchie qui veille à la bonne articulation avec ses autres missions, l'agent contribue à l'Equipe 21 au travers de ses compétences :

- compétences techniques acquises dans le cadre de son métier,
- sensibilité personnelle et compétences en lien avec le développement durable,
- renforcées dans le cadre du réseau,
- ouverture d'esprit, grande capacité d'écoute et de dialogue, goût du travail en équipe,
- acquisition de compétences et savoir-faire nouveaux dans le cadre de sa participation à l'Equipe 21.

### Résultats

De nombreuses actions ont déjà vu le jour :

- création d'affiches de sensibilisation sur les économies d'énergie, sur les éco-gestes, sur les déchets professionnels etc...
- organisation de pause déjeuner et de café DD (8 pauses déjeuner, 3 cafés débats du DD, sur des thèmes comme la qualité de l'air, la pratique du vélo au travail, les éco-gestes, la consommation responsable)
- création de brèves diffusées sur le site intramuros
- organisation d'une journée de formation/sensibilisation au développement durable pour les agents de la région (29 juin 2015)



La Région Basse-Normandie agit pour  
**une collectivité responsable**

## Perspectives

Les engagements de l'équipe 21 pour 2015 et plus :

- Les transports
- Les éco-gestes
- L'invitation des agents à prendre en compte le DD dans leurs pratiques quotidiennes
- Le portage politique et de l'administration
- Maintenir l'Equipe 21 avec la fusion

## Chiffres-clés

L'équipe 21 compte désormais 22 membres.



# ZOOM 3 : DISPOSITIF DE COMMUNICATION INTERNE SUR LA FUSION AUPRÈS DES AGENTS - INFORMATION DES AGENTS SUR LA FUSION DES NORMANDIE

Pilote de l'action : Direction de la communication

## Contexte

La Direction générale a souhaité que les agents de la Région soient informés le plus souvent possible de l'avancement de la fusion, tant au niveau législatif qu'au niveau des travaux menés entre les 2 régions pour mettre en œuvre la fusion.

## Objectifs poursuivis

Diffuser les informations, recueillir les questionnements, éviter la propagation de rumeurs, associer le personnel à cette mise en mouvement.

## Description

Cibles : Agents du siège et des lycées

Période : Année 2015

Actions :

- Rubrique Réforme territoriale sur l'intranet : compte-rendu de réunions, actualités législatives, documentation
- Boite mail pour recueillir les questionnements
- Réunions d'information du personnel au siège (toutes les 2 semaines avec le DGS et régulièrement avec le Président) et dans les lycées
- Hors série Intramuros distribué tous les mois avec la feuille de paie, résumant toutes les actualités concernant la fusion

## Résultats

- Présence forte aux réunions d'information, avec des questions de moins en moins nombreuses, du fait du fort taux d'information
- Faible utilisation de la boîte mail
- Une consultation assez faible de la rubrique réforme territoriale

## Chiffres-clés

4 hors série consacrés à la fusion (cahier spécial information – fusion des Régions) distribués en Basse et Haute Normandie

- Février 2015 (cahier spécial information – fusion des Régions) distribué en Basse et Haute Normandie
- Avril 2015
- Mai 2015
- Juin 2015

12 réunions publiques dans les lycées

8 Réunions fusion DGS – Pdt

1/12/2014

14 /04/2015

30/4/2015

26/5/2015

9/6/2015

23/6/2015

8/7/2015

15/09/2015

# B) EN EXTERNE

## ZOOM 1 : 10 ANS DE LA CHARTE VIE ASSOCIATIVE 2014-2015

**Pilote de l'action : Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

### Contexte

Pour la mise en place des politiques relevant de ses compétences, la Région s'est appuyée et s'appuie sur ses partenaires, institutionnels ou associatifs. Ces derniers sont les plus nombreux et interviennent dans tous les domaines : l'économie, le transport, la formation, la culture, le sport...

En 2005, la Région a signé avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), devenue, en 2013 Mouvement Associatif, une charte d'engagements réciproques qui met en avant :

1. La reconnaissance de valeurs et d'objectifs communs entre le Mouvement Associatif et la Région
2. L'engagement de la Région à accompagner les projets de
  - a. Structuration et d'actions des associations
  - b. Développement des compétences des bénévoles.

Par cette démarche, le Mouvement Associatif pose la question de la relation entre une collectivité et le tissu associatif de son territoire : Quel partenariat ? Plus généralement, quel engagement des citoyens dans le développement de leur territoire ? Pour le Mouvement associatif, la réponse est dans la mise en place d'un dialogue civil à l'instar du dialogue social entre les partenaires sociaux.

## Objectifs poursuivis

- Développement de la vie associative
- Renouvellement du bénévolat
- Animation du territoire
- Elaboration, co-construction, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

Quelques enjeux majeurs:

- Le renouvellement des dirigeants bénévoles
- L'évolution des modes d'engagement des jeunes notamment.

## Description

La mise en œuvre de la charte par la Région :

1. Soutien aux têtes de réseaux associatifs par la signature de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs
2. Soutien aux programmes d'actions présentés par les associations notamment par le biais d'appel à projets dans la phase de lancement de nouvelles politiques.
3. Dispositif de soutien à la formation des bénévoles et à l'emploi (Emploi tremplin puis Emploi d'Avenir)
4. Instances de concertation qui permettent de rassembler autour d'une ou plusieurs thématiques les acteurs d'une politique

## Résultats

Résultats atteints :

- Co-construction, mise en place et animation des politiques dans les champs du développement durable, de l'ESS, de la Culture, de la Jeunesse, du Sport, Citoyenneté et mobilité internationale, logement et politique de la ville...
- Mise en place de CPO, d'instances de concertation et de dispositifs sectoriels d'accompagnement de projets

## Perspectives

- Signature d'une nouvelle Charte renforçant le partenariat tri partite (Etat-Collectivité-Associations)
- Renforcement du soutien aux projets des associations locales (milieux rural et urbain)
- Relance d'une démarche de soutien à l'emploi associatif
- Animation de la transversalité de l'action régionale en direction des associations
- Quelle approche en Normandie ?

## Chiffres-clés

En Basse-Normandie

Nombre d'associations : 24 000 à 27 000 associations en activité

Nombres de bénévoles : 250 000 à 270 000 bénévoles

Nombre de salariés : 46 796

Subventions de la Région en 2014

-Montant total des subventions versées aux associations : 63 481 723 €

-Nombre de subventions versées aux associations : 1 873

-Subventions de fonctionnement : 1 685

-Subventions d'investissement : 189

-Les politiques ayant le plus grands de partenaires associatifs :

○ Culture : 315

○ Formation Professionnelle : 274

○ Sport : 327

○ Environnement : 112

○ Agriculture : 110

# ZOOM 2 : 10<sup>E</sup> ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS « ASSO- CIONS-NOUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ! »

## ACTION 90 DE L'AGENDA 21 VERSION 1

### Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

#### Contexte

L'éducation au développement durable (EDD) constitue une priorité d'action pour la Région Basse-Normandie. Dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21 régional, elle est un préalable, un levier transversal indispensable à la réussite de la démarche et de l'ensemble des actions de développement durable. Cette aide aux projets d'éducation au développement durable s'inscrit dans une véritable politique d'information et de sensibilisation de tous les publics (scolaires, jeunes, grand public) et se décline en plusieurs axes, permettant notamment de soutenir le réseau associatif.

Le principe de l'appel à projets annuel a été retenu par la Région Basse-Normandie en avril 2005, pour attribuer des aides aux structures présentant des projets novateurs et structurants d'éducation au développement durable de la population bas-normande.

#### Objectifs poursuivis

Cet appel à projets vise à soutenir les projets destinés à informer, sensibiliser ou éduquer les Bas-Normands de tous âges aux thématiques relevant du développement durable que sont : l'éco-citoyenneté, la solidarité entre les générations et les territoires, ainsi que les responsabilités individuelles et collectives envers les générations futures et encourager ainsi les changements de comportements.

Les projets doivent prendre en compte deux des thématiques principales :

- éducation à l'environnement : biodiversité, eau, littoral, air ;
- énergie : énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, lutte contre les changements climatiques et stratégies d'adaptation ;
- éducation à la santé-environnement, à la solidarité ;
- éducation à une économie et une consommation responsables et équitables.

et porter sur :

- l'organisation d'actions de sensibilisation et/ou d'animations destinées au public,
- l'élaboration d'outils ou de supports pédagogiques de sensibilisation et d'information (s'ils n'existent pas déjà ou sont insuffisants),
- la conception de programmes d'actions en prenant en compte le développement durable et l'éco-citoyenneté comme support.

#### Description

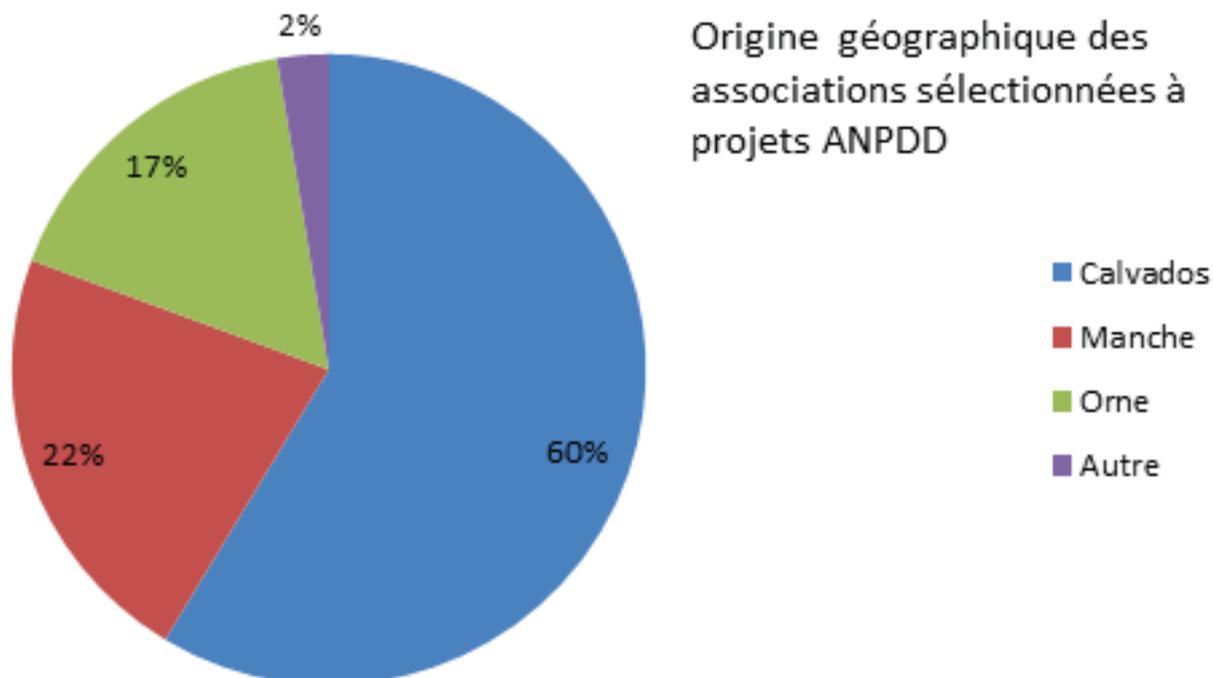
Peuvent bénéficier de cette aide les associations « loi 1901 » à but non lucratif, implantées en Basse-Normandie, porteuses d'un projet d'éducation au développement durable. L'intervention de la Région est de 50% maximum du montant total du projet dans la limite de 5 000 €. La réalisation du projet doit s'effectuer dans les 18 mois suivant la décision de la Région.

Chaque année, l'appel à projets est lancé en fin d'année pour un retour des candidatures au mois de mars de l'année suivante. L'instruction des projets est effectuée sur la période de mars à juin. Les candidats sont tenus informés dans le courant du mois de juin de la suite donnée à leur dossier.

#### Résultats

Après 10 ans de mise en œuvre, l'appel à projets a permis de soutenir 191 projets, soit 52 % des dossiers reçus, pour un budget de 866 988 €.

71 projets avaient une envergure régionale, ce qui explique la prépondérance du Calvados dans le graphique ci-dessous montrant l'origine géographique des associations dont le projet a été sélectionné. En effet, une majorité des associations menant des projets régionaux ont leur siège dans l'agglomération caennaise.



## Perspectives

Après 10 ans de mise en œuvre de cet appel à projets, on peut retenir :

- le soutien d'actions nombreuses sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la taille de l'association qui dépose le projet ;
  - L'innovation et la créativité qu'il a pu permettre ;
  - L'augmentation importante de la part de nouvelles structures associatives qui n'étaient pas dans le champ de l'EDD et qui se sont emparées du sujet. Ceci a impliqué la création de nouveaux partenariats et l'augmentation du nombre d'actions d'EDD menées par des associations de différents champs d'actions ;
  - Le soutien à des projets globaux, sur des thématiques globales, quand d'autres partenaires s'en tiennent à des soutiens sur des aspects spécialisés ;
  - La « caution » que donne désormais le fait d'être retenu à l'appel à projets, preuve de la qualité et de l'intérêt des projets vis-à-vis d'autres partenaires ;
  - A contrario, l'appel à projet ne permet pas de consolider le projet associatif ou les actions qui sont déjà mises en œuvre, même celles dont on reconnaît la qualité. Or, le temps manque aux associations pour réaliser toujours de nouveaux projets
  - L'obligation pour les structures, pour conserver des emplois spécialisés et pérenniser une dynamique, de créer de nouveaux projets, de nouvelles actions chaque année, l'appel à projets ne permettant pas de soutenir une action pertinente sur le long terme.
- Illustration : photo, carte, logo, etc.

# ZOOM 3 : 7<sup>ES</sup> ASSISES RÉGIONALES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ACTION 3 DE L'AGENDA 21 VERSION 2

### Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

#### **Contexte**

Dans le cadre de son Agenda 21, La Région Basse-Normandie organise chaque année ses Assises régionales du développement durable, rendez-vous annuel de mobilisation pour les acteurs du territoire (collectivités, lycées, associations, entreprises...) impliqués ou pour le moins intéressés par des démarches de développement durable. Ces Assises sont l'occasion de débattre et réfléchir sur le développement durable, entre acteurs bas-normands et avec plus d'un millier de jeunes lycéens et apprentis. Dans une logique d'amélioration continue de sa politique en faveur du développement durable du territoire, la Région souhaite ainsi être à l'écoute de ses partenaires, de leurs ambitions et de leurs attentes, pour contribuer à fonder son action.

En 2014, le thème de ces Assises a porté sur le premier objectif de l'Agenda 21 régional révisé : la participation.

#### **Objectifs poursuivis**

Les objectifs de cette journée sont de permettre les échanges et mener une réflexion commune à l'ensemble des acteurs du territoire bas-normand sur des thématiques globales et spécifiques afin de contribuer au développement durable de la région. Le premier objectif de l'Agenda 21 régional révisé en 2013 est de « Déployer progressivement la participation dans les pratiques et les politiques de la Région ». Faire de ce thème, catalyseur essentiel du développement durable, le thème principal des Assises régionales du développement durable 2014 a permis de réfléchir avec tous les acteurs du territoire aux modalités de sa mise en œuvre.

En effet, au sein des instances représentatives, le fait de recueillir l'avis des personnes concernées par une action publique se développe et permet l'émergence d'une nouvelle forme de démocratie dite « participative ». Si les citoyens sont favorables à ce que l'on prenne en compte leur avis lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet, le trop faible nombre de participants lors de ces temps de concertation montre qu'une certaine défiance persiste : un débat public jugé trop tardif quand tout aurait déjà été décidé, un format de réunions qui serait inadapté à l'écoute et au dialogue, une concertation qui masquerait une opération de communication...

Pourtant, les avancées démocratiques dans les sphères publiques ou privées combinées aux progrès technologiques dans le domaine de l'information et de la télécommunication permettent d'élargir le champ des possibles en matière de participation : l'Internet, les réseaux sociaux, la libération des données, la réalité augmentée, le temps réel...

Et bien que l'association des citoyens à la définition des politiques publiques se confronte à de nombreux obstacles, son intérêt et de sa pertinence ont bien été démontrés. La participation des citoyens à la vie publique favorise davantage l'appartenance au territoire, crée du lien avec les acteurs locaux, qui sont en retour plus attentifs aux aspirations des habitants.

#### **Description**

La 7<sup>e</sup> édition des Assises régionales du développement durable a eu lieu le mercredi 26 novembre au Centre de Congrès de Caen. « La participation » était au cœur des échanges de cette 7<sup>e</sup> édition. Cette thématique a été déclignée en des sujets variés tels que l'implication des parties prenantes, les initiatives citoyennes, les pratiques collaboratives, la mobilisation de l'intelligence collective ou encore les outils numériques.

7 ateliers-débats se sont réunis le matin :

ATELIER 1 : IMAGINONS ENSEMBLE LA FORME DE PARTICIPATION A L'AGENDA 21 REGIONAL

ATELIER 2 : ENTREPRISES ET TERRITOIRES : POURQUOI ET COMMENT IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES ?

ATELIER 3 : LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX POLITIQUES D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE OU DE FORMATION QUI LES CONCERNENT

ATELIER 4 : RECONCILIER OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ET PARTICIPATION CITOYENNE

ATELIER 5 : INITIATIVES CITOYENNES, COLLECTIVITES : COMMENT ASSURER UN DIALOGUE PERENNE ?

ATELIER 6 : USAGES NUMERIQUES, ACCELERATEURS DE COOPERATION ?

ATELIER 7 : PRATIQUES COLLABORATIVES : NOUVELLES FORMES DE FAIRE ET DE VIVRE ENSEMBLE ?

Des ateliers-formatifs, en lien avec les thèmes abordés le matin, ont permis d'apporter des éléments clés, méthodes et outils pour aider les participants à mener ou co-construire leurs projets. 13 ateliers ont ainsi été proposés aux participants.

ATELIER A : LES DIFFERENTES FORMES DE PARTICIPATION DU PUBLIC : DE L'INFORMATION A LA CO-CONSTRUCTION, DE L'ENQUETE PUBLIQUE AU DEBAT PUBLIC

ATELIER B : MOBILISATION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'ENTREPRISE ET DANS LA COLLECTIVITE/MANAGEMENT COLLABORATIF

ATELIER C : POSTURES ET OUTILS POUR FACILITER L'EMERGENCE D'UN PROJET COMMUN EN MOBILISANT L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

ATELIER D : PARTICIPATION ET HABITANTS : COMMENT MOBILISER ?

ATELIER E : QUELS OUTILS NUMERIQUES ET COLLABORATIFS MOBILISER POUR VOTRE DEMARCHE PARTICIPATIVE ?

ATELIER F : LA PARTICIPATION DANS LA CULTURE

ATELIER G : PARTICIPEZ A L'ELABORATION DE LA CART'@TOO

ATELIER H : FINANCEMENT PARTICIPATIF, UN TREMPLIN CITOYEN POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE PLUS ETHIQUE ?

ATELIER I : ELUS : QUELLES PLUS-VALUES DE LA PARTICIPATION, ET QUELLES POSTURES ADOPTER ?

ATELIER J : IMAGINONS LE TIERS-LIEU IDEAL DU TERRITOIRE.

ATELIER k : ETUDIANTS D'AUJOURD'HUI, INVENTEURS DE DEMAIN

ATELIER L : LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LEUR ETABLISSEMENT OU STRUCTURE DE FORMATION

ATELIER M : COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES : COMMENT PARTICIPER A LA TRANSITION ENERGETIQUE (HABITAT, PATRIMOINE COMMUNAL ET BOIS-ENERGIE) ?

## Résultats

Près de 1400 participants sur l'ensemble du territoire bas-normand  
Assises à Caen : 450 participants, acteurs locaux du territoire bas-normand  
Conférence jeune public : 855 jeunes inscrits dont 350 à Caen.

76% des répondants à l'enquête d'évaluation estiment que les Assises ont répondu à leurs attentes et besoins (contacts, apports techniques...) et 75% estiment que les interventions présentées leur ont apporté des pistes de réflexion pour leur propre action en faveur du développement durable. L'échange, la rencontre avec les acteurs du territoire bas-normand, le partage d'expériences locales et hors régions, l'information sur des thèmes novateurs constituent les principales attentes des participants avant leur participation.

Les participants ont donné à ces Assises la note de 7,6 sur 10

# ZOOM 4 : MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION RÉGIONALE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (CRIGE) POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET UN RENFORCEMENT DES ACTIONS MUTUALISÉES

## ACTION 98 DE L'AGENDA 21 VERSION 1

Pilote de l'action : Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique

### Objectifs

La convention constitutive de la CRIGE a été signée par les acteurs régionaux le 18 mai 2015. Elle vise à établir les modalités de fonctionnement de cette instance en formalisant les moyens déjà en œuvre au sein du Pôle Géomatique Normand (PGN), en organisant une gouvernance et en assurant un fonctionnement pérenne, sur la base d'objectifs partagés et de missions clairement identifiées :

- Faciliter la mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE dans la région ;
- Rechercher la mutualisation des projets de production d'informations géographiques ;
- Optimiser la dépense publique, de favoriser les économies d'échelle, de renforcer la cohérence des politiques publiques ;
- Accroître le patrimoine de données géographiques disponible permettant ainsi d'améliorer l'accès aux données ;
- Renforcer la capacité d'analyse publique sur les données géographiques.

Neuf structures en sont signataires : l'Etat, la Région, le Département de la Manche, le Département de l'Orne, Manche Numérique, l'AUCAME, l'EPF Normandie, le SDEC Energie et la SAFER Basse-Normandie. Tous les autres membres actuels du PGN et plus largement, tous les acteurs de l'information géographique en région ont vocation à rejoindre la CRIGE en signant la Charte de partenariat, adossée à la convention.



### Description - Résultats

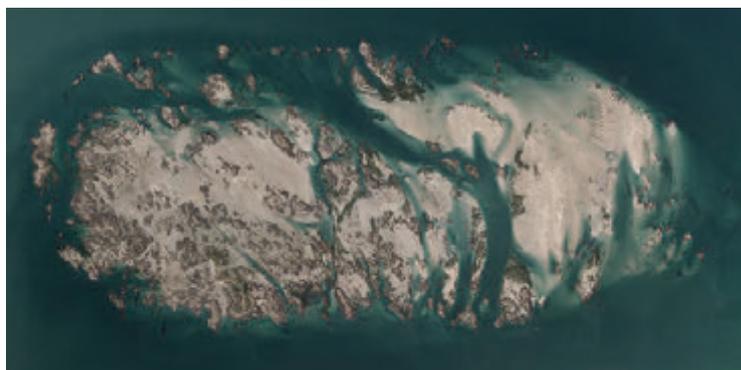
L'information géographique sous-tend aujourd'hui tout un ensemble d'outils, de méthodes et de métiers qui contribuent à une meilleure connaissance des territoires et par là, à une meilleure gestion des politiques publiques. Génératrices d'économies d'échelles substantielles, la mutualisation et les démarches collaboratives actuellement en pleine expansion dans ce secteur concourent donc à répondre à l'enjeu primordial de l'optimisation de l'Information géographique et de la dépense publique. Ainsi lors de l'achat mutualisé d'une donnée géographique en Basse-Normandie, chaque euro investi par la communauté régionale a permis d'en économiser 4.

Le Pôle Géomatique Normand (PGN) est le réseau régional informel des acteurs de l'information géographique. Animé par la Région, il rassemble régulièrement près de 80 partenaires : il les réunit en session plénière ou au travers de différents groupes de travail collaboratifs qui conduisent à de multiples acquisitions et productions mutualisées de données géographiques. Ces dernières ont chaque fois permis, pour les besoins de leurs missions, d'équiper entre 150 et 200 bénéficiaires en données orthophotographiques, topographiques, altimétriques, historiques, etc... La convention de partenariat de la CRIGE conjuguée à la dynamique open data engagée depuis plusieurs mois en Basse-Normandie et aux plateformes d'échange et de diffusion comme GéoNormandie, permet à ce nombre de croître encore de manière importante.



Parallèlement, la directive européenne INSPIRE impose aux autorités publiques de diffuser et de partager leurs données géographiques au moyen de services web. Dans cette perspective, des projets de plateformes d'échange de données géographiques sont en projet ou sont d'ores et déjà opérationnels, à l'instar de la plateforme régionale GéoNormandie. La coexistence de ces outils rend nécessaire leur compatibilité réciproque au sein d'une infrastructure de données de niveau régional, qui se ferait à son tour le relais auprès du Géoportail national de l'IGN.

C'est pourquoi, dans ce contexte de forte poussée des usages et des services en matière d'information géographique, de nouvelles obligations réglementaires et d'une multiplication des projets d'acquisition/production, les acteurs régionaux s'accordent sur la nécessité de formaliser une coordination, capable de répondre à ces nouveaux enjeux et de perpétuer l'esprit de coopération et de partage qui a cours en Basse-Normandie depuis plus de 10 ans. Il est indispensable de disposer d'une vision d'ensemble des projets menés en région en matière d'achats de référentiels ou de production de données mutualisés. Cela passe par l'établissement d'une programmation concertée pluriannuelle, rendue possible grâce à la connaissance des projets et des acteurs entre eux, suscitant par la même de nouveaux partenariats vecteurs d'économie. La communauté bas-normande de l'Information Géographique a également besoin de coordination pour être en mesure de peser dans les discussions engagées au niveau national et d'être suffisamment visible pour mener à bien les projets d'envergure au niveau local.



## Chiffres-clés

- nombre de partenaires potentiels de la CRIGE : 80
- nombre de rencontres annuelles (Groupes de travail, comité de coordination, réunions plénières) : 30
- nombre de partenaires bénéficiant des acquisitions mutualisées : 150-200

## Perspectives

La communauté haut-normande de l'information géographique, jusqu'à présent peu structurée, mène depuis 2013 une réflexion similaire à l'initiative de la Région Basse-Normandie. Une réunion de présentation de la CRIGE bas-normande aux acteurs hauts-normands s'est tenu en décembre 2014. Dans la perspective de la fusion des deux régions, il apparaît que le modèle de CRIGE testé en Basse-Normandie pourrait être assez aisément étendu à la Haute-Normandie. Preuve du rapprochement en cours, le dernier Comité Régional de Programmation de l'IGN à l'attention des acteurs territoriaux a d'ores et déjà été organisé à l'échelle normande, le 25 juin 2015 à Rouen.



LICENCE OUVERTE  
OPEN LICENCE

# CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année écoulée a été marquée par une actualité législative très riche pour les Régions en général et pour la Basse-Normandie en particulier. Les textes issus des discussions parlementaires portant sur la décentralisation et la réforme territoriale, à savoir la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, puis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ont pesé de façon significative sur l'activité de la collectivité au cours des exercices 2014-2015.

A l'instar de plusieurs Régions métropolitaines, Basse-Normandie et Haute-Normandie ne feront plus qu'une à compter du 1er janvier 2016, fusion à laquelle se conjuguera une évolution importante de l'étendue des compétences de la future collectivité. Avec l'avènement des métropoles, l'installation de la conférence territoriale (CTAP), la suppression de la clause de compétence générale ou encore la clarification des domaines d'intervention des collectivités, c'est la gouvernance de l'action publique locale dans son ensemble qui a été repensée par le législateur.

Ainsi durant l'année, les Régions Haute et Basse-Normandie ont concomitamment travaillé à créer les conditions nécessaires à la réunion de leurs deux administrations à l'horizon 2016, en tenant compte des spécificités qui pouvaient exister sur le plan de l'organisation des services, des priorités budgétaires, des politiques mises en œuvre, des dispositifs déployés et des évolutions attendues. Cette réflexion est appelée à s'amplifier dans les mois à venir et le rapport de développement durable 2015-2016, de la Région Normandie cette fois, permettra d'ailleurs d'en dresser un premier bilan.

La problématique du développement durable, dans toute sa complétude, restera au cœur des nouvelles dispositions pour les Régions. Et pour cause, la loi NOTRe consacre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dont l'élaboration leur reviendra en tant que chefs de file. Opposable, de nature plus prescriptive que le SRADT, à la dimension intégratrice et participative plus forte, il sera un puissant outil de planification pour les Régions au moment de son élaboration puis de sa mise en œuvre. Il devra guider l'action de la Région, en interne et à l'externe, dans nombre de domaines et selon les finalités du développement durable. Le SRADDET devra être le reflet de l'ambition des Régions pour leur territoire en matière de développement durable et sera par là même le garant de sa mise en œuvre vis-à-vis des élus, des acteurs et des citoyens.



**REGION NORMANDIE**

# INDICATEURS D'ÉCO-RESPONSABILITÉ 2014-2015

Finalité du développement durable	Thème	Indicateur	Personnel et/ou site concerné
Epanouissement de tous les êtres humains	Formation	Part du budget consacré à la formation des agents (en % de la masse salariale)	ADL+ADS
		Nombre de jours de formation par agent et par an	ADL+ADS
		Nombre d'agents participant dans l'année à une ou plusieurs formations	ADL+ADS
		Effectif de stagiaires (dont Nombre rémunéré et Nombre non rémunéré)	ADL+ADS
		Nombre de sessions de formation généraliste au développement durable organisées pour les agents	ADL+ADS
		Intégration aux formations «métier» de modules ou des techniques liées au DD.	ADL+ADS
		Nombre de stagiaires en alternance (/objectif : 8 par an)	ADL+ADS
	Emploi	Part de l'effectif à temps partiel	ADL+ADS
		Part des postes pourvus par la mobilité interne	ADL+ADS
	Protection sociale	Nombre moyen de jours d'absence par an pour raison médicale divisé par le nombre total d'agents	ADL+ADS
		Taux de gravité* des accidents du travail	ADL+ADS
		Taux de fréquence** des accidents du travail	ADL+ADS
	Conditions de travail	Nombre d'agents en télétravail	ADL+ADS
		Part des horaires de travail des prestataires de ménage inclus dans les horaires de travail en journée (%)	ADS
	Sécurité	Nombre d'agents Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) par agent	ADL+ADS

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1,06%	0,98%	1,01%	0,75%	0,88%	1,31%	1,00%
0,46	1,14	2,98	2,26	2,16	2,46	2,17
	70%	62%	84%	64%	71%	63%
54 13 rémunérés 41 non rémunérés	48 11 rémunérés 37 non rémunérés	85 13 rémunérés 72 non rémunérés	87 19 rémunérés 68 non rémunérés	79 17 rémunérés 62 non rémunérés	44 15 rémunérés 31 non rémunérés	147 20 rémunérés 127 non rémunérés
			1	0	0	0
				0	0	106
2	5	8	8	10	13	12
12,5%	12,8%	14,8%	13,2%	14%	14%	13%
15%	10%	32%	51%	41%	34%	34%
20,3	20,6	23,1	25,9	19,32	20,79	20,67
1,4	1,5	1,6	1,0	1,69	1,53	1,19
41,3	42,2	39,8	41,0	44,5	39,6	33
0	1	1	17	17	25	24
			75,24%	Inchangé (même marché)	Inchangé (même marché)	Inchangé (même marché)
		0,09 SST / agent	0,07 SST/ agent	0,03 SST/ agent	0,073 SST/agent	0,078 SST/ agent

Finalité du développement durable	Thème	Indicateur	Personnel et/ou site concerné	
<b>Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations</b>	<b>Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations</b>	Pourcentage de postes occupés par des personnes souffrant de handicap	ADL+ADS	
		Nombre et âge moyen des départs en retraite	ADL+ADS	
		Nombre d'appels perdus = Part des appels externes perdus	ADS	
		Taux de féminisation par catégorie	ADL+ADS	
		Taux d'encadrement féminin	ADL+ADS	
		Taux d'encadrement féminin par catégories d'emploi	ADL+ADS	
		Nombre de réunions du Comité Technique Paritaire	ADL+ADS	
	<b>Emploi</b>	Nombre de réunions du Comité Hygiène et Sécurité	ADL+ADS	
		Nombre de réunions des Commissions Administratives Paritaires	ADL+ADS	
	<b>Protection sociale</b>	Consommations annuelle moyenne d'eau des lycées (m3)	ADL	
		Consommations annuelle moyenne d'eau au siège (m3)	ADS	
		Consommations annuelle moyenne d'eau au siège (l/agent/jour)	ADS	
	<b>Conditions de travail</b>	Quantité annuelle d'engrais chimiques utilisés (kg/an)	ADS	
		Quantité annuelle de produits phytosanitaires chimiques utilisés (kg/an)	ADS	

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	3,9%	4,8%	6,67% ( 5,6% ? )	7,1%	10,28%	9,66%	10,63%
	27 57,88 ans	27 57,57 ans	24 (43 ? ) 59,35 ans	48 57,87 ans	38 59,94 ans	31 60,38 ans	41 60,87 ans
			15,1%***	12,80%	14,64%	14,75	
		56,1 % cat.A 71,3 % cat.B 60,6 % cat. C	58,9 % cat.A 72,7 % cat.B 60,3 % cat.C	62,1% cat.A 72,8% cat.B 60,4% cat C	62,88% cat.A 70,87% cat.B 60,32cat C	63,08% cat.A 70,63% cat.B 61,22cat C	61,16% cat A 69,12% cat B 61,77% cat C
			29%	31%	31%	28%	30%
			Directeur : 48,5% Chef de service : 44,2% Responsable ouvrier : 24,3% Responsable de cuisine : 11,7%	Directeur 46,8% Chef de service 54,5% Respon- sable de cuisine 10,9%	Directeur : 46;87% Chef de ser- vice : 54,54% Responsable ouvrier : 23,07% Responsable de cuisine : 12%	Directeur : 40,02% Chef de service : 51,11% Responsable ou- vrier : 22,85% Responsable de cuisine : 12,28%	Directeur : 38,88% Chef de service : 54,76% Responsbale ou- vrier : 23,07% Responsable cuisine : 15,51%
	6	5	4	5	5	6	5
	1	2	1	1	5	1	2
	4	8	7	10	8	10	12
	390 366	398 641	348 583	354 521	341 781	329 870	349414 (fuite dans un lycée)
	6 298	6 370	5 688	8 224****	7 163	4 536	
	38	37	33	43,7****	40	25	
			50kg	25kg	0 kg	0 kg	
			52,17 litres	45,84 litres	19,61 L+ 296 gr	44,96 litres pour l'année 2013 un seul produit a été appliqué, contrairement à l'année 2012	

Finalité du développement durable	Thème	Indicateur	Personnel et/ou site concerné	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Gestion de l'eau	Consommations annuelle moyenne d'eau des lycées (m3)	ADL	
		Consommations annuelle moyenne d'eau au siège (m3)	ADS	
		Consommations annuelle moyenne d'eau au siège (l/agent/jour)	ADS	
		Quantité annuelle d'engrais chimiques utilisés (kg/an)	ADS	
		Quantité annuelle de produits phytosanitaires chimiques utilisés (kg/an)	ADS	
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Restauration scolaire de produits de qualité, locaux	Approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique	ADL	
		Approvisionnement en produits issus de filières courtes et locales	ADL	
	Gestion des fournitures et déchets	Nombre d'agents formés aux questions de politique d'achats responsables	ADS	
		Part des marchés de fournitures intégrant des clauses de développement durable (environnementale ou sociale) (%)	ADS	
		Consommation de papier en kg/agent/an	ADS	
		Taux d'imprimante permettant le Recto Verso	ADS	
		Tonnes de papiers collectés pour le recyclage	ADS	
		Coût d'élimination des déchets papiers en euros	ADS	
		Coût d'élimination de la quantité totale des déchets en euros	ADS	
	Gestion financière	Capacité dynamique de désendettement (en mois)	ADS+ADL	

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	390 366	398 641	348 583	354 521	341 781	329 870	349414 (fuite dans un lycée)
	6 298	6 370	5 688	8 224****	7 163	4 536	
	38	37	33	43,7****	40	25	
			50kg	25kg	0 kg	0 kg	
			52,17 litres	45,84 litres	19,61 L+ 296 gr	44,96 litres pour l'année 2013 un seul produit a été appliqué, contrairement à l'année 2012	
				4,30%	3,60%	3%	3% pour les produits Bio locaux 2% pour les produits Bio non locaux
				53%	58%	60%	44,1% (part des producteurs et transformateurs locaux)
			11 agents 1 formation commande publique incluant volet DD	49 agents 1 rencontre 1 formation commande publique incluant volet DD	aucun en 2012	3 selon DRH 15 agents (formation commande publique avec un volet DD) selon DMCP	
	88	70	73	73	73	77,7	80
	53,6	78,8	77,5	76,5	50,3	46,41	43,69
		26%	32%	50%	80%	82%	
				11,4	13,2	20,7	
				403,3	381,8	663,0	
				1 514,6	2 372,1	2 991,1	
	1,42	1,9	1,8	2,2	2,39	2,50	2,02

Finalité du développement durable	Thème	Indicateur	Personnel et/ou site concerné
Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère	Déplacements	Nombre de km évités par l'organisation de visioconférences	ADS
		Nombre de réservations des vélos pour les déplacements professionnels et personnels	ADS
		Nombre de tickets de transport en commun distribués pour les déplacements professionnels	ADS
		Nombre d'agents disposant d'un abonnement aux transports en commun	ADL+ADS
		Emissions moyennes des véhicules de service mutualisés (g de CO <sup>2</sup> /km)	ADS
	Communication responsable	Nombre de stands éco conçus par rapport au nombre total d'événements où la Région est présente = Prise en compte des enjeux d'écoconception dans la réalisation des stands d'expositions de la Région.	ADS
		Nombre de café-débat ou «12/14» organisés sur un thème lié au développement durable	ADS
	Production d'électricité renouvelable	Panneaux photovoltaïques installés dans les lycées (m <sup>2</sup> )	ADL
		Production annuelle des panneaux solaires installés (kWh/an)	ADL
	Consommation d'énergie	Chauffage dans les lycées : Consommation en MWh	ADL
		Chauffage dans les lycées : Indice de performance (Wh/m <sup>2</sup> /DJU*)	ADL
		Electricité dans les lycées : Ratio kWh/m <sup>2</sup>	ADL
		Nombre de bâtiments construits et/ou rénovés en respectant les critères HQE	ADL
		Nombre de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic thermique des bâtiments	ADL + ADS
		Consommation d'électricité au siège en kWh/agent/an	ADS
		Consommation de chauffage au siège en kW/agent/an	ADS
		Chauffage au siège : Indice de performance (Wh/m <sup>2</sup> /DJU)****	ADS
	Consommation annuelle de carburant au siège (l/agent/an)	ADS	

ADS : agents et/ou bâtiments du siège

ADL : agents et/ou bâtiments des lycées

\*DJU : degrés jour unifiés - Somme des écarts journaliers entre la température observée et 18 degrés pendant la période de chauffage

\*\*Nombre d'arrêt de travail par million d'heures travaillées

\*\*\*Nombre de jours d'arrêt de travail pour 1 000 heures travaillées.

\*\*\*\*Taux de conversion moyen : 1m<sup>3</sup> de gaz = 10kWh

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
					58 000	59 000	
			393	431	630	580	231
				300	400	350	350
	31	41	54	54	64	117	80
	135	138	134	131,04	126,3	124	118
						0 (mais efforts sur l'éclairage (LED), papier, choix de prestataires locaux	
	0	1	3	1	2	4	3
	0	0	525	1 604	1 604	1 604	1 604
	0	0	68 200	116 792	116 792	116 792	
	109 058	113 357	125 634	93 226	106 131	113 358	89 750
	41	41	40	41	39	39	38
	25	25	25	25	25	25	24
				2	2	-	2
	77	77	77	77	77	77	77
	3 123,0	3 605,0	2 841,0	2 386	2 590	1 896	
	4 004,0	4 758,0	4 692,0	3 902	3 852	3 562	
	45,9	49,5	43,0	52	44	47	
		87,3	113,6	113	156	140	128

# ANNEXE 1 : ETAT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21 V1

Direction pilote	N° action	Intitulé de l'action	Axe A21 V1	Etat d'avancement de l'action 2014/2015 (en rouge celui de l'an dernier) (commentaires, avancées, évolutions à venir...)
DEFSS	3	Budget participatif des lycées et des CFA : un levier pour les lycées, les lycéens et les apprentis pour développer des projets en commun et faire l'apprentissage de l'éco-citoyenneté	Préparer les jeunes à construire un avenir durable, en mobilisant lycées et CFA	Soutien aux projets liés à l'éducation au développement durable.
DEFSS	4	Plan Régional Alimentation et Restauration Durable (PRARD)		Les 56 sites de restauration scolaire ont été informés et formés. Une grille d'évaluation et de diagnostic leur a été présentée afin de permettre l'autoévaluation de leurs pratiques et l'engagement vers une alimentation et une restauration durables.
DEFSS	5	Equipements dans les lycées en lien avec les enjeux du développement durable : - équipements pédagogiques - équipements techniques		Les marchés régionaux concernant les gros équipements pédagogiques se généralisent. Les marchés régionaux (sous forme d'accord cadre) ont été lancés et fonctionnent très bien pour le matériel de restauration (3 lots : cuisson, laverie, froid), ainsi qu'un marché à bons de commande pour l'acquisition de matériel d'entretien (auto laveuse, nettoyeurs vapeur,...etc). Ces matériels améliorent le travail des ADL et évitent le recours à des produits d'entretien. Ils sont complémentaires des micros fibres, dont l'utilisation se généralise.
DJSVA	7	Cart'@too : Conduire, prolonger, évaluer et améliorer le dispositif	Donner aux jeunes l'envie d'être les acteurs et les ambassadeurs de la Basse-Normandie	Développement de la Cart'@too (nb de jeunes bénéficiaires et de partenaires, nb d'avantages en constante augmentation) risquait, dans les modalités d'origine, de remettre en question les objectifs du dispositif. changement de paradigme : - Système entièrement en ligne - Mise en place d'un réseau social - Site internet jeunesse Plus de production systématique de support papier ou cartes à puce, les droits sont attribués sur le compte en ligne des bénéficiaires Possibilité accrue d'ajouter des nouveaux avantages Développement des possibilités d'information, de communication et de « viralité » Possibilité pour tous les membres de la communauté d'être acteur du dispositif

	Finalité du DD concernée					
	1	2	3	4	5	6
Valeurs des indicateurs 2014/2015						
14 actions relatives au développement durable ont eu lieu en 2014-2015			3			6
Part des producteurs et/ou transformateurs locaux dans les approvisionnements des restaurants scolaires : 44,1%. L'approvisionnement en produits Bio locaux est de 3% et de 2% pour les produits Bio non locaux		2		4		
Des critères environnementaux sont pris en compte dans chaque marché d'équipement pédagogique ou technique passé	1		3			
En 2014-2015 Bénéficiaires : 72 233 Adhérents (paiement de 10€) : 29 108 - Apprentis : 1 390 - Etudiants : 8 767 - Demandeurs d'emplois/Stagiaires de la form pro : 1 466 - Lycéens : 15 192 - Autres : 2 297 Répartition géographiques - Calvados : 12 445 ; - Manche : 12 105 ; - Orne : 3 989; 4000 partenaires Taux d'utilisation des @toos : jusqu'à 60 % pour l'@too cinéma				4		

Direction pilote	N° action	Intitulé de l'action	Axe A21 V1	Etat d'avancement de l'action 2014/2015 (en rouge celui de l'an dernier) (commentaires, avancées, évolutions à venir...)
DJSVA	8-9	Soutien aux projets de mobilité internationale des jeunes	Donner aux jeunes l'envie d'être les acteurs et les ambassadeurs de la Basse-Normandie	Fusion de 2 actions : actions 8 et 9 nommées «Soutien aux projets de mobilité et de solidarité internationale des jeunes bas-normands» et «Soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes « Toujours franc succès du dispositif adossé au programme européen Erasmus + Jeunesse Mixité parfaite garçons filles dans les bénéficiaires des dispositifs Aides particulières, avec un soutien de l'Union Européenne, pour les jeunes « avec moins d'opportunités » Bonus également pour les projets à vocation développement durable
	10	Chantier logement jeune		Action renommée en 2014, anciennement nommée Politique « un logement, un jeune »
DSFE	16	Tourisme et Handicap : sensibilisation et accompagnement des professionnels du tourisme pour développer une offre adaptée	Tendre vers l'équité sociale et favoriser l'éco-citoyenneté	
DAERI	18	Coopérations décentralisées régionales durables avec la Région AT SINANANA (Madagascar) et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine	S'ouvrir sur le monde et transmettre un avenir de solidarité et de paix	<p>Transversalité, gouvernance partagée, pérennité de l'action et de l'engagement de la BN : Triennal 2 en cours et poursuite prévue avec le dépôt d'un triennal 3, élargissement et approfondissement des actions menées et développement du nombre des bénéficiaires</p> <p>Madagascar : Axe développement rural et sécurité alimentaire - appui aux filières agricoles et piscicoles durables (redéveloppement de la pisciculture paysanne ; appui aux filières du commerce équitable ; formation agricole via des méthodes d'agriculture raisonnée) - Axe Prévention, Santé, eau et environnement,</p> <p>Macédoine : Soutien à des actions de développement territorial dans le cadre d'un appel à projets</p>

Valeurs des indicateurs 2014/2015	Finalité du DD concernée					
	1	2	3	4	5	6
3392 jeunes ont bénéficié d'une bourse pour un projet de mobilité (2964 sur le temps formel / 428 sur le temps non formel) en 2014.			3			
Un jeune un logement » : 17 projets en 2014 / 2015 : 9 jusqu'à juin GRL : dispositif terminé @too logement / saison 2014-2015 : 1048			3			
215 sites marqués « Tourisme et Handicap » en Basse-Normandie au 30 juin 2015			3	4		
Madagascar : 10 projets dans le cadre du triennal MAE. Montant total des subventions : 167 500 €. Bénéficiaires : lycéens, éducateurs, acteurs du milieu rural, et de façon indirecte les populations des régions concernées.  Macédoine : 13 projets de développement local ont été soutenus pour 2015-2016		2	3		5	6

Direction pilote	N° action	Intitulé de l'action	Axe A21 V1	Etat d'avancement de l'action 2014/2015 (en rouge celui de l'an dernier) (commentaires, avancées, évolutions à venir...)
DAERI	19	Soutien aux actions de coopération durable des acteurs Bas-Normands (collectivités, groupements, association, établissements d'enseignement et de santé)	S'ouvrir sur le monde et transmettre un avenir de solidarité et de paix	Prise en compte du critère du DD dans la sélection des projets soutenus. Dématérialisation du dépôt des dossiers de demande de subvention et des formulaires d'évaluation en fin de projet (en ligne sur limesurvey). Soutien de projets liés aux objectifs du développement durable dans le cadre des coopérations (ex : projets sur la transition énergétique, projets de recherche sur les énergies renouvelables, projets de sensibilisation au changement climatique...)
	20	Proposer l'inscription des sites du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO		Inscription du dossier sur la liste indicative française en avril 2014 travail de définition de 3 périmètres : zone cœur, zone tampon et zone historique associée élaboration en cours du dossier complet de candidature et d'un plan de gestion des zones cœurs et zones tampons
	22	Piloter et animer le plan Climat Energie territorial	Répondre et s'adapter au changement climatique	Depuis son adoption en 2013, le suivi des actions est régulièrement effectué. Un bilan est cependant à établir en lien avec les directions concernées,(DBR notamment pour le suivi des consommations des bâtiments régionaux et des lycées.
	23	Réduire les émissions des gaz à effets de serre en dehors des consommations d'énergie		Le PDR devrait être approuvé à l'été 2015. Les mesures concernant la réduction des émissions non énergétiques (dans l'agriculture) pourront ainsi être réintégrées dans le PCET. Du fait de l'adoption tardive du PDRR, cette action a pris un an de retard.
	26	Développement de la filière bois construction		Une nouvelle charte bois construction rénovation environnement élaborée en 2014 à été signée en présence du préfet et du 1er Vce Pdt de la Région le 1er juin 2015 avec l'ensemble des partenaires (17 signataires au total). La mise en œuvre commencera avec un 1er Copil avant la fin de l'année. Un nouveau prix bois construction à été attribué ce 1er juin. Cette année 47 candidats ont déposé un dossier ce qui confirme le succès de cette opération programmée tous les deux ans. La Région a été lauréate du prix pour le pôle de formation Santé à Hérouville (catégorie Bâtiment public éducation et culture)

Valeurs des indicateurs 2014/2015	Finalité du DD concernée					
	1	2	3	4	5	6
Dans le cadre des différents Appels à Projet 2015 : 34 projets retenus. Montant total des subventions : 160 000 €. Hors Appels à Projet : 21 projets retenus, montant total : 81 877 €. Type d'acteurs soutenus : lycées, uni- versité de Caen, associations bas-nor- mandes etc.	1	2	3		5	
			3			
	1					
Tonnes de CO2 évitées - voir indicateurs du PCET	1					
	1				5	





PREMIER MINISTRE

	Pdt	2
S E R V	pr rép.	DADDE
	pr note	
	pr infé	Dgs Dga
C A B	pr rép.	
	pr envoi	29 OCT. 2015
E L E	pr info	

La Déléguée interministérielle  
au développement durable

Paris le

Monsieur le Préside

Arrivée 2015:011088  
Entete: 29-10-2015  
Enregistre.: 02-11-2015

J'ai le plaisir de vous annoncer que le projet territorial de développement durable de votre collectivité a été reconnu « **Agenda 21 local France** », dans le cadre de la session de reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » organisée en 2015. Cette reconnaissance me permet de souligner la qualité du projet porté et animé par votre territoire et me conduit à vous encourager à poursuivre votre démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

Cette décision résulte d'une double analyse de votre projet reposant sur une expertise au regard du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, ainsi que sur l'avis de la DREAL et du Préfet. Votre projet a également fait l'objet d'une présentation devant le Comité national agendas 21, réuni à cet effet le 17 juin 2015.

Je tiens à saluer votre engagement et celui de votre territoire dans cette démarche contribuant de manière innovante à la transition écologique vers le développement durable. A ce titre, je vous invite en tant qu'animateur territorial à encourager les collectivités concernées à s'engager dans cette dynamique territoriale durable, notamment en répondant aux futurs appels à projets portés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (territoires à énergie positive pour la croissance verte...).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurence MONNOYER-SMITH

**Monsieur Laurent BEAUVAIS**  
Président de la Région Basse-Normandie  
Président de la communauté de communes Argentan Intercom  
Région Basse-Normandie  
Abbaye-aux-Dames  
Place Reine Mathilde  
CS 50523  
14000 CAEN



**[www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)**  
Abbaye-aux-Dames - Place Reine Mathilde  
CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1  
Tél. 02 31 06 98 98